

Sommaire

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

1. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS.....	3
1.1. La Société Publique Locale Stran.....	3
1.1.1. Fiche d'identité de la Stran.....	3
1.1.2. Missions de la Stran.....	4
1.2. Contrats et marchés de la Stran	4
1.2.1. Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public de la Carene.....	4
1.2.2. Marché de gestion du service public communautaire de location de vélos	5
1.2.3. Convention de mandat pour la gestion du service de location Vélycéo sur le territoire de l'agglomération de Cap Atlantique	6
1.2.4. Marchés d'exploitation d'équipements de stationnement.....	6
1.2.5. Autres marchés publics de service.....	6
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE	7
2.1. Moyens humains.....	7
2.1.1. Organigramme.....	7
2.1.2. Effectifs et mouvements du personnel	8
2.1.3. Répartition Femmes/Hommes et ancienneté.....	10
2.1.4. Absentéisme	10
2.1.5. Formation.....	11
2.1.6. Accords d'entreprise.....	12
2.2. Moyens techniques.....	13
2.2.1. Sites d'exploitation et de commercialisation	13
2.2.2. Matériel roulant affecté au transport public de voyageurs.....	15
2.2.3. Arrêts du réseau de transport public de voyageurs	16
2.2.4. Autres moyens techniques affectés au transport public de voyageurs.....	17
2.2.5. Flotte affectée au service vélos et véhicules de services	19
2.2.6. Équipements et véhicules affectés au service stationnement	20
2.2.7. Investissements réalisés par la Stran	21
2.3. Assistance de l'association « AGIR ».....	22
3. COMPTE RENDU DE L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS	23
3.1. Des grands projets communs à l'ensemble des contrats.....	23
3.1.1. Lancement d'une marque de mobilité : YCEO	23
3.1.2. De nouveaux outils digitaux	25
3.1.3. L'évolution de la gamme tarifaire et des tarifs le 1 ^{er} janvier 2024.....	26
3.2. Transport public de voyageurs.....	27
3.2.1. Faits marquants.....	27
3.2.2. Opérations marketing et communication	27
3.3. Location de vélos.....	30
3.3.1. Faits marquants.....	30
3.3.2. Opération marketing et communication	30
3.4. Stationnement.....	31
3.4.1. Faits marquants.....	31



3.5. Plateforme mobilité.....	31
3.5.1. Faits marquants.....	31
3.6. L'activité de la Stran en chiffres	32
3.6.1. Transport public de voyageurs	32
3.6.2. Services vélos	43
3.6.3. Stationnement	46
3.6.4. Plateforme mobilité	48
3.7. Qualité – Sécurité.....	50
3.7.1. Synthèse des indicateurs	50
3.7.2. Enquête satisfaction transport public de voyageurs.....	50
3.7.3. Réclamations.....	51
3.7.4. Enquête « clients mystère » Transport public de voyageurs et Stationnement	52
3.7.5. Contrôle qualité des prestations	52
3.7.6. Sécurité	53
3.7.7. Fraude	54
4. RAPPORT DE GESTION DES PRESTATIONS	55
4.1. Contrat transport public de voyageurs	56
4.1.1. Charges totales	56
4.1.2. Charges liées au personnel.....	58
4.1.3. Charges liées aux kilomètres parcourus par les véhicules Stran.....	59
4.1.4. Charges liées aux kilomètres affrétés	60
4.1.5. Charges liées aux autres prestations affrétées.....	61
4.1.6. Frais généraux.....	61
4.1.7. Frais financiers et amortissements.....	62
4.1.8. Transports occasionnels, charges exceptionnelles et dotations aux provisions	62
4.1.9. Produits	63
4.2. Contrat Services vélos	64
4.2.1. Compte d'exploitation.....	64
4.3. Contrats Stationnement	65
4.3.1. Compte d'exploitation contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire	65
4.3.2. Compte d'exploitation contrat stationnement Carene	65
4.3.3. Gouvernement d'entreprise.....	66
5. ANNEXES.....	69
5.1. Annexe 1 : Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices	69
5.2. Annexe 2 : Autres informations financières	70
5.3. Annexe 3 : Définition des indicateurs et impact accord intéressement.....	71
5.4. Annexe 4 : Comptes annuels – plaquette.....	72
5.5. Annexe 5 : Supports de communication clientèle	83



1. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

1.1. La Société Publique Locale Stran

1.1.1. Fiche d'identité de la Stran

Siège social	92, rue Henri Gautier à Saint-Nazaire (44600).
Président	Christophe Cotta, Vice-Président de la Carene, chargé des espaces publics et des mobilités, a été désigné à ce poste lors du conseil d'administration du 23 février 2022.
Directeur	Sylvain Rochat occupe le poste de directeur depuis le 4 octobre 2021.
Statut juridique	Société Publique Locale (SPL).

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition en %	
Carene	41 836	80,0 %	Le capital social est fixé à 838 112 € réparti en 52 382 actions de 16 € chacune.
Ville Saint-Nazaire	7 664	14,5 %	
Cap Atlantique	524	1,0 %	
Donges	262	4,5 %	
Saint Malo de Guersac	262	4,5 %	
Saint Joachim	262	4,5 %	
Chapelle des Marais	262	4,5 %	
Trignac	262	4,5 %	
Montoir de Bretagne	262	4,5 %	
Besné	262	4,5 %	
Pornichet	262	4,5 %	
Saint André des Eaux	262	4,5 %	
Total	52 382	100,0 %	

Le Conseil d'Administration réunit le 15 octobre 2024 a pris acte de la désignation d'un nouveau représentant au sein des instances de la Stran :

- Par délibération du conseil municipal du 6 mars 2024, la commune de Saint André des Eaux a statué sur le changement du représentant de la commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale. Ainsi, Thierry Ryo a été désigné pour représenter la commune de Saint André des Eaux aux assemblées générales de la SPL, ordinaires et extraordinaires et siéger à l'assemblée spéciale.

La SPL Stran a pour objet de réaliser, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- Le transport terrestre et maritime en particulier l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération de la RÉgion Nazairienne et de l'Estuaire (Carene).
- L'organisation des transports scolaires ou périscolaires des communes de l'agglomération nazairienne.
- L'étude, la réalisation, l'exploitation de tous types de parcs de stationnement public relevant de la compétence de ses actionnaires.
- L'acquisition et la location de tout matériel et biens immobiliers nécessaires à l'exploitation des services de transports de ses actionnaires.
- La conception, la réalisation ou la gestion de divers services (ex : location vélos) que peuvent confier les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires dans le cadre des lois et règlements en vigueur en rapport avec la mobilité et les transports.

1.2. Contrats et marchés de la Stran

En 2024 la Stran est titulaire de six marchés de prestation de services dont quatre contrats conclus avec la Carene et deux avec la Ville de Saint-Nazaire. La SPL est également engagée via une convention de mandat avec l'agglomération de Cap Atlantique. Le principal contrat, représentant 92 % de son chiffre d'affaires au 31/12/2024, est le contrat de transport de voyageurs ou contrat d'Obligation de Service Public (OSP) pour le compte de la Carene.

1.2.1. Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public de la Carene



La Stran est liée à la Carene par un contrat d'Obligation de Service Public (OSP) auquel est adossée une régie de recettes et d'avances. Ce contrat OSP définit les modalités de gestion et d'exploitation du réseau de transport public routier par la Stran pour le compte de la Carene. Un nouveau contrat OSP a été signé entre la Stran et la Carene le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 8 ans.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- La Carene porte le risque commercial : les recettes clients sont encaissées par la Stran pour la Carene, via la régie de recettes mais elles ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires.
- La Stran porte le risque « industriel » : l'exploitant est rémunéré par la Carene au titre de sa prestation de service de transport. Cette rémunération est révisée chaque année suivant plusieurs indices publiés par l'INSEE et prédéfinis dans le contrat OSP. Les dépenses de référence peuvent être ajustées en fonction de l'évolution de l'offre et des services.
- La Carene est propriétaire du parc de matériel roulant (bus) et des équipements du dépôt, du système billettique et du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) et la Stran a la charge de la maintenance de ces équipements.
- La Stran assure l'investissement et la maintenance du reste des immobilisations notamment les locaux, les véhicules de service, les équipements de l'atelier du dépôt de bus.

La Stran exploite le réseau de transport urbain articulé autour de lignes assurant un service à haut niveau de service sur le territoire :

hélyce	Ligne de Bus à Haut Niveau de Service
U1 U2 U3 U4 S/D L13	5 lignes urbaines : U1-U2-U3-U4-S/D et 1 ligne mutualisée : L13
T3 T4 T5	2 lignes Ty'bus péri-urbaines : T3 - T4 et 1 ligne mutualisée : T5
C1 C2	2 lignes complémentaires C1 et C2
Ycéo SCOLAIRE	143 circuits scolaires
zenibus Ycéo FLEX Ycéo ACCESS Ycéo NUIT	Services de transport complémentaires : Zenibus – Ycéo Flex – Ycéo Access et Ycéo Nuit

1.2.2. Marché de gestion du service public communautaire de location de vélos



Un contrat de prestation de services est conclu entre la Carene et la Stran pour assurer la commercialisation et l'exploitation des services de location de vélos.

Le marché en cours a été signé le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le contrat est reconductible deux fois de manière tacite pour une durée d'un an.

Dans le cadre de ce contrat, la Stran gère les services vélos confiés par la Carene et plus précisément :

- Un service des locations de vélos à assistance électrique, classiques et cargos en courte et longue durée ;
- Un service d'offre de proximité pour la location des vélos à assistance électrique sur les communes de la Carene ;
- L'entretien des abris et box vélos ;
- Un service de location en libre-service de vélos à assistance électrique répartis sur 5 stations.

60 vélos répartis sur 5 stations.



1.2.3. Convention de mandat pour la gestion du service de location de vélo sur le territoire de l'agglomération de Cap Atlantique



La SPL Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique ont signé une convention de mandat le 25 novembre 2022 valable jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention a été conclue pour confier à la Stran la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélo à assistance électrique (VAE) sur le territoire des 15 communes de Cap Atlantique via un service mobile de proximité. Cette convention a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour une année jusqu'au 31 décembre 2024.

1.2.4. Marchés d'exploitation d'équipements de stationnement

La Stran est titulaire de deux marchés de gestion d'équipements de stationnement dont les objets sont les suivants :



- « Exploitation d'équipements de stationnement » pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre d'un marché signé le 21/03/2024, entré en vigueur le 01/01/2024 pour une durée de deux ans reconductibles deux fois un an de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2027.
- « Gestion des parcs de stationnements communautaires » pour le compte de la Carene dans le cadre du marché signé le 22/12/2020 et entré en vigueur le 01/01/2021 pour une durée d'un an reconductible quatre fois de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2025.

Dans le cadre de ces marchés, la Stran exploite 9 parkings en enclos ou en ouvrage, 147 horodateurs installés sur voirie ainsi que 10 abris à vélos et 9 box ou double box.

- Pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire :
 - 6 parkings en enclos ;
 - 147 horodateurs sur voirie ;
- Pour le compte de la Carene :
 - 2 parkings en enclos ;
 - 1 parking en ouvrage ;
 - 10 abris vélos ;
 - 12 box ou double box.

1.2.5. Autres marchés publics de service



La Stran est titulaire d'un autre contrat de prestation de service :

- « Gestion de la réservation des transports publics de personnes pour la Ville de Saint-Nazaire » dans le cadre d'un marché notifié par la ville de Saint-Nazaire le 19/04/2024, pour une durée allant de sa notification jusqu'au 22/10/2027.

À noter que le marché de « Conseil et accompagnement sur le champ de la mobilité dédiés aux personnes en situation d'insertion professionnelle résidant sur le territoire de la Carene » (entré en vigueur le 01/01/2022 12/2023) a été intégré dans le contrat OSP dans le cadre de l'avenant 2 à l'OSP.

2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

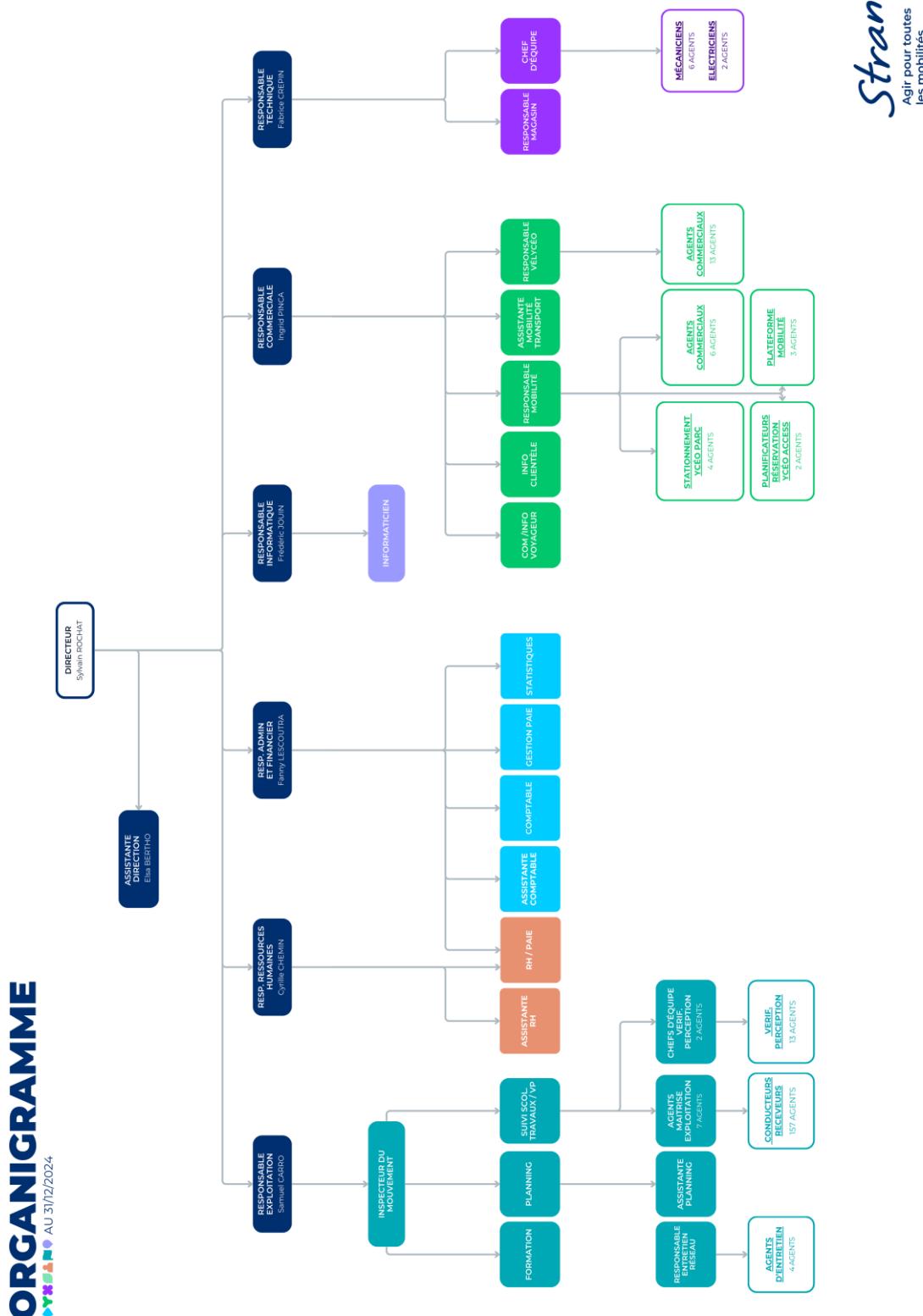
Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



2.1. Moyens humains

2.1.1. Organigramme



En 2024, l'organigramme évolue de manière significative :

Collaborateurs en CDI	243
—	—
Âge moyen	46
—	—
Ancienneté moyenne	10,25
—	—
Femmes	82
—	—
Hommes	161

- Service exploitation :
 - En 2024, en partenariat avec France Travail et l'AFTRAL, la Stran a organisé 3 sessions de formation de nouveaux conducteurs (mars, septembre et novembre). Chaque session était composée de 8 personnes en contrat de professionnalisation. Sur les 24 personnes recrutées, 3 ont mis fin à leur contrat.
 - Par ailleurs 12 CDD conducteurs sont passés en CDI au cours de l'année 2024.
- Service commercial :

Une personne a intégré en CDI l'équipe des agents Vélycéo qui compte désormais 14 agents.

À la suite de l'accroissement de l'activité au niveau commercial, une chargée de communication information voyageur a été embauchée en CDD en juillet 2024.
- Service maintenance :

Le 08 janvier 2024 une personne a été recruté en CDI en tant que chef d'équipe d'atelier.

2.1.2. Effectifs et mouvements du personnel

Au 31 décembre 2024, l'entreprise compte 243 salariés en CDI, soit 9 agents de plus qu'en 2023.
Avec 181 salariés dont 156 conducteurs, le service exploitation représente le principal service de l'entreprise.

Effectif CDI au 31 décembre 2024

		2023	2024
Siège Social	Structure administrative	12	12
	Service Commercial	2	2
	Service Exploitation	7	7
Agences commerciales	Agents commerciaux	26	30
	Dont agents prestation stationnement	5	5
	Dont agents prestation transport	9	11
	Dont agents prestation location vélos	12	14
Exploitation et atelier de maintenance	Agents de Maîtrise d'Exploitation	8	7
	Conducteurs	153	157
	Vérificateurs de Perception	12	13
	Équipe d'entretien	4	4
	Atelier	10	11
Total		234	243

En 2024, l'entreprise compte 257,15 salariés en équivalent temps plein CDI, soit 9,81 ETP de plus qu'en 2023 (223,24).

Le personnel en CDD soit 24,10 ETP comprend principalement des conducteurs en contrats de professionnalisation, 13,45 ETP qui avant d'intégrer le service exploitation bénéficient d'une formation au permis de transport de voyageurs à l'Aftral pendant 3 mois.

De plus, nous avons fait appel à 2,83 ETP conducteurs pour effectuer des remplacements de personnel absent.

Par ailleurs, le service commercial a fait appel à 4,40 ETP pour des remplacement de personnel absent, du renfort saisonnier et un surcroit d'activité sur l'année 2024.

À la suite d'absences nous avons utilisé 0,42 ETP en CDD pour le service entretien.

Enfin, 3 apprentis ont été présents sur l'année 2024 sur les fonctions maintenance, commerciale, et finance.

À considérer également les 13,45 ETP en contrat de professionnalisation qui avant d'intégrer le service exploitation bénéficient d'une formation au permis de transport de voyageurs à l'AFTRAL pendant trois mois.

Effectif moyen annuel ETP (CDI+CDD)

	2023	2024	Écart
Maîtrises et cadres	31,7	33,4	+1,7
Employés	23,2	28,4	+5,2
Ouvriers	21,2	20,4	-0,8
Conducteurs-receveurs	147	150,9	+3,9
Conducteurs en CDD	17,4	16,2	-1,2
Autres CDD	5	7,8	+2,8
Total (Ramené en T.P.)	245,6	257,1	+11,6

Mouvement du Personnel CDI 2024

	Total
Entrées	26
Conducteurs	22
Chef d'équipe Atelier	1
Agent commercial polyvalent	1
Agent commercial et technique vélos	1
Agent commercial	1

Mouvement du Personnel CDI 2024

	Total	Dont conducteurs
Départs	14	9
Départs retraite	6	3
Démissions	5	3
Licenciements pour inaptitude	3	3

2.1.3. Répartition Femmes/Hommes et ancienneté

A. Répartition femmes-hommes

En moyenne annuelle dans l'entreprise, la répartition femmes-hommes est la suivante :

- Femmes : 33 % de l'effectif (idem en 2023) ; dont conductrices : 33 % (33 % en 2023).
- Hommes : 67 % de l'effectif (idem en 2023) ; dont conducteurs : 67 % (67 % en 2023).

B. Ancienneté et âge moyen

En 2024, l'ancienneté moyenne dans l'entreprise est de 10,25 ans soit une tendance au rajeunissement depuis 2 ans : 2023 (10,93 ans) et 2022 (11,36 ans).

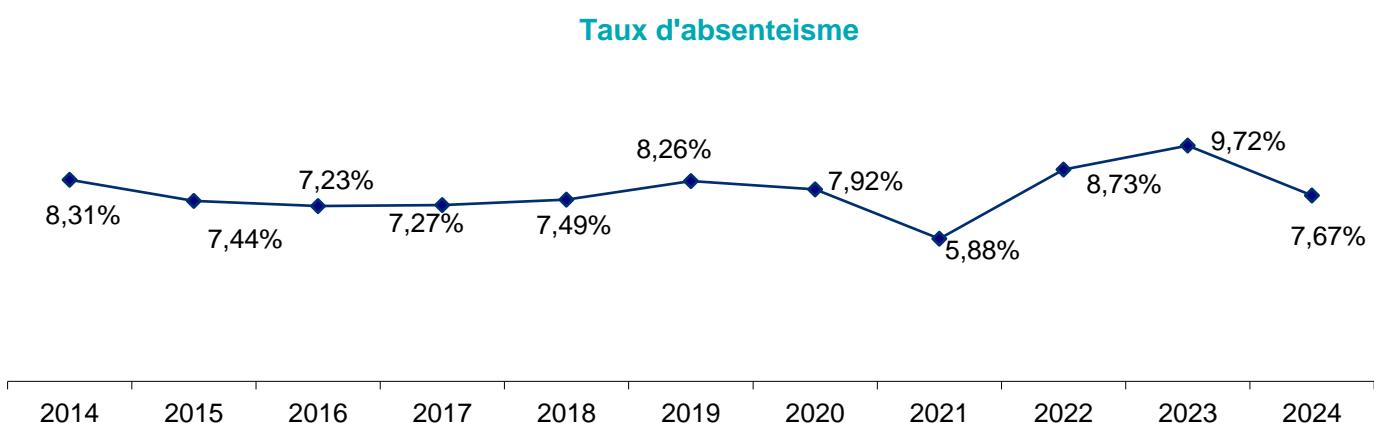
- 42 % des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté (36 % en 2023) ;
- 30 % ont entre 5 et 15 ans d'ancienneté (32 % en 2023) ;
- 28 % ont plus de 15 ans d'ancienneté (32 % en 2023).

Malgré le fort l'abaissement de l'ancienneté, en 2024 l'âge moyen d'un salarié Stran reste stable : 45,63 ans (pour 45,7 ans en 2023).

2.1.4. Absentéisme

A. Evolution de l'absentéisme pour maladie

Après une année 2021 avec un taux d'absentéisme inférieur à 6 %, l'absentéisme a progressé pour atteindre 9,72 % en 2023. Pour l'année 2024, le taux d'absentéisme diminué est en baisse et atteint 7,67%.



B. Focus sur les accidents du travail

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



L'absentéisme pour maladie comprend également les arrêts pour accident de travail.

En 2024, on note une hausse importante du nombre de jours d'arrêt de travail pour accident de travail, soit 970 jours, (780 en 2023) liée à 3 accidents de travail dont la durée est supérieure à 270 jours.

En 2024, 20 accidents du travail ont été déclarés (23 en 2023), selon la répartition suivante :

Cause des accidents de travail	Nombre	Dont
Accidents de trajet avec arrêt	2	
Accidents de trajet sans arrêt	0	
Accidents sans arrêt	0	
Accidents de travail avec arrêt	18	- 4 agressions verbales - 7 chutes. - 2 accidents de la route. - 5 liés aux gestes et postures.

2.1.5. Formation

Le plan de développement des compétences prévu pour l'année 2024 s'articule principalement autour de sessions en lien avec la sécurité ou de formations réglementaires pour les agents de la conduite. Au total en 2024, le plan de développement des compétences a donné lieu à 14 775 heures de formation dont 12 979 heures dédiées au personnel de conduite.

- Formations pour le personnel de conduite :
 - « Prévention et gestion des conflits » : 29 conducteurs formés ;
 - « Formation Continue Obligatoire » (FCO) : 56 agents formés ;
 - « Contrôle des titres de transports » : 25 agents formés ;
 - « Accueil des clients en situation de handicap » : 12 conducteurs ;
 - « Formation Tuteurs » : 7 conducteurs ;
 - « Contrat de professionnalisation au métier de conducteur-receveur » : 28 personnes dont 8 femmes.
- Formations agents de maintenance :
 - « Habilitation électrique » : 2 ouvriers.
 - « Autorisation à la conduite d'un chariot élévateur Cat 3 » : 4 agents.
- Formations agents du service commercial :
 - « Formation Continue Obligatoire » (FCO) : 1 agent ;
 - « Autorisation à la conduite d'un chariot élévateur Cat 3 » : 5 agents.
- Formations agents des fonctions supports :
 - « Assertivité et efficacité managériale » : 1 cadre ;
 - « L'art de la répartie » : 1 cadre ;
 - « Devenir référent RSE » : 1 cadre ;
 - « Préparer sa retraite » : 1 cadre ;
 - « Leader et responsable » : 1 cadre ;
 - « Formation Excel » pour 1 femme ;
 - « Accompagnement et mise en place des entretiens professionnels » : 7 cadres et 7 agents de maîtrise ;
 - « Prévention des addictions » : 6 agents formés.
- Formations liées à la sécurité pour l'ensemble du personnel :
 - Mise à jour des connaissances de « Sauveteur Secouriste du Travail » 27 agents formés.
 - Formation initiale « Sauveteur Secouriste du travail » : 3 agents

2.1.6. Accords d'entreprise

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



A. Négociations Annuelles Obligatoires et autres accords salariaux

À la suite des réunions organisées les 18 janvier, 26 janvier, 02 février, 07 février relatives à la négociation annuelle obligatoire prévue par les articles L.2242-1 du code du travail et suivants.

Un accord est signé le 13 février 2024 portant sur les salaires et les conditions de travail au titre de l'année 2024. Les mesures sont les suivantes :

Valeur du point	Tous	Hausse de la valeur du point de + 4,5 % soit 10.428 €
Evolution des primes associées	Tous	Hausse de + 4.5%
Prime de milieu d'année	Tous	Evolution de la prime de milieu d'année qui passe à 2 100€ brut.
Repos supplémentaire	1 ^{er} collège	1 Repos Supplémentaire pour ceux qui n'en ont pas (conducteurs et agents commerciaux)
Coefficient	1 ^{er} collège	Évolution des coefficients de + 3 points
Mise en place d'un groupe de travail « Organisation de travail »		

B. Accord de fin de conflit

Au cours de l'été 2024, les organisations syndicales représentatives ont déposé un préavis de grève faisant état des revendications en raison de la détérioration des conditions de travail liées aux travaux sur le réseau. Après plusieurs échanges les parties n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

À l'issue d'un mouvement de grève de deux jours, un protocole d'accord de fin de conflit a prévu les mesures suivantes :

- Attribution, aux conducteurs-receveurs ayant quatre mois de présence au 31 décembre 2024, de sept heures de repos complémentaire.
- Versement d'une prime de partage de la valeur d'un montant de 450 euros net pour tout agent présent au 1er janvier 2024 et ayant une ancienneté minimum de quatre mois, sans différence de statut, au prorata temporis en fonction de la durée de présence effective dans l'entreprise sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

C. Intéressement

Un nouvel accord d'intéressement pour une durée d'un an a été signé avec les partenaires sociaux en date du 17 juin 2024.

Avec ce 6^{ème} contrat d'intéressement, l'entreprise confirme sa volonté d'associer le personnel à sa performance et au résultat de son expansion. Cet accord retient des indicateurs concrets, limités au nombre de 5 avec des objectifs atteignables :

- Nombre de voyages ;
- Consommation de gazole ;
- Accidents du travail ;
- Baromètre satisfaction client ;
- Fraude.

Les détails de cet accord sont présentés en annexe 4 : Définition des indicateurs et impact accord intéressement.

2.2. Moyens techniques

L'ensemble des moyens techniques de la Stran, permettant de répondre aux missions décrites précédemment dans chacun des contrats dont la société est titulaire, sont détaillés ci-dessous :

2.2.1. Sites d'exploitation et de commercialisation

L'Espace Mobilité - 6 Place Sémard / St Nazaire



Ouvert en septembre 2008, l'agence commerciale Espace Mobilité assure l'accueil de la clientèle « transport » et « stationnement » (accueil physique et téléphonique, vente de titres, encaissement des amendes).

L'Espace Vélécéo – 6 Place Sémard / St Nazaire



Cet espace situé dans le prolongement de l'Espace Mobilité est exclusivement réservé à l'accueil de la clientèle « vélo » (accueil physique et téléphonique, souscription des contrats, prise de rendez-vous pour les révisions et les réparations et les interventions terrain).

L'atelier Vélycéo – 8 Place Sémard / St Nazaire

L'atelier de maintenance des vélos occupe l'espace de l'ancienne agence commerciale Vélycéo.



Le Siège Social Stran - 92 rue Henri Gautier / St Nazaire.



Il dispose de tous les équipements pour assurer les différentes interventions de maintenance technique sur les vélos.

Le PC Exploitation - Blvd de l'Europe / St Nazaire.



Pôle principal pour les prises de services des conducteurs, ce site a été mis en service en 1984.

Il abrite également le PC régulation qui a bénéficié en 2024 d'aménagements afin d'optimiser l'espace dédié aux régulateurs.

L'atelier de maintenance des véhicules Stran a été mis en service en septembre 2015.

D'une superficie de 1 500 m², il est constitué de 5 travées, d'un magasin de pièces détachées, de différents espaces de travail ainsi que de plusieurs moyens de levages lourds.



2.2.2. Matériel roulant affecté au transport public de voyageurs

Prestation	Nombre de Vh	Type de véhicules	Caractéristiques générales des véhicules accessibles	Âge moyen
Hélyce	17	BHNS	Plancher bas, rampe électrique, 2 places UFR et 4 places PMR autres que fauteuil roulant par véhicule.	11,8 ans
Lignes U	34	Standards	Rampe électrique, 1 place UFR par véhicule	9,4 ans
Lignes Ty'Bus	12	Minibus, Midibus et Minicars	Rampe électrique pour bus Heuliez + Rampe manuelle pour bus Aptinéo	8,1 ans
Zenibus	1	Navette	Rampe manuelle	14,3 ans
Ycéo Access	5	Véhicule PMR	Hayon élévateur	8,6 ans
Total	69		Âge moyen du parc	9,8 ans

L'âge maximum des véhicules est fixé à 16 ans pendant toute la durée de l'actuel contrat OSP (2022-2029) et ne doit pas dépasser 18 ans pour ceux utilisés en réserve¹.



¹ Cf article 25.2 du contrat OSP 2022-2029

En plus de ces véhicules, 4 véhicules légers, utilisés pour les relèves, limitent les kilomètres haut-le-pied. Les véhicules d'intervention assurent le transport des vérificateurs de perception, l'entretien et d'une manière générale la bonne gestion du réseau sont au nombre de 14.

2.2.3. Arrêts du réseau de transport public de voyageurs

Prestation	Nombre total de points d'arrêts	Nombre de points d'arrêts accessibles	% points d'arrêts accessibles
Lignes urbaines (hélyce-U-S/D)	283	245	86 %
Lignes complémentaires (C1-C2)	148	59	40 %
Lignes péri-urbaines (T3-T4-T5-L13)	172	97	56 %
Circuits scolaires	765	203	26 %
Zenibus	17	6	35 %
Ycéo flex	214	3	1 %
Total	1 599	613	38 %

Les équipements des points d'arrêts sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Équipements	Nombre
Poteaux arrêts	537
Abris bus	589
Dont abris bus non publicitaire	416
Dont abris bus publicitaire	174
Corbeilles	398
Cadres horaires	555
Bancs sous abris	568
Bancs hors abris	54

Concernant les nouveautés sur l'année 2024 :

- 3 nouvelles stations dans le cadre de la modification du tracé hélyce : « Chantiers Navals », « Apprentis » et « Irène Chabrier »
- De nouveaux aménagements dans le cadre du projet Hélyce+ aux arrêts « Cadréan », « Henri Gautier », « Anatole France » et « Ville Halluard »

À noter :

98 % des arrêts dits « prioritaires »* sont accessibles au 31/12/2024.

*Arrêts prioritaires : Arrêts dont la fréquentation moyenne est supérieure à 50 montées/descentes par jour.

2.2.4. Autres moyens techniques affectés au transport public

Dans le cadre du contrat OSP, la Carene met à disposition de la Stran les installations et équipements ci-dessous. La Stran en assure l'entretien et la maintenance.

Les Distributeurs de titres de transports (ou DTT), au nombre de 11 dont 9 installés, permettent aux clients de se procurer des titres à oblitérer directement sur le réseau.

Type	Localisation	Quantité	Date livraison et mise en service
DTT	Dépôt Stran	2	2012
DTT	Océanis	1	2012
DTT	Cité Sanitaire	1	2012
DTT	Plaisance	1	2012
DTT	Hôtel de Ville	1	2012
DTT	Rue de la Paix	1	2012
DTT	République	1	2012
DTT	Gare Quai sud	1	2012
DTT	Gare Quai Nord	1	2012

Le Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV) est l'outil qui assure la supervision de l'exploitation du réseau et l'information des voyageurs. Les équipements liés au SAEIV sont les suivants :

Type	Localisation	Quantité	Date livraison et mise en service
SAE central	Siège social local informatique	1	2012
SAEIV Embarqué (pupitres-calculateurs-antennes)	Bus articulés-standards-mini	71	2012
Bornes information voyageurs LCD	Arrêts de bus	69	2012 (44) 2018 (25)
Bornes information voyageurs led	Arrêts de bus	53	2012 (48) 2021 (5)
Écrans TFT	Bus articulés-standards-mini	153	2012 (BHNS) – 2014 – 2019 – 2021 (Autres bus)
Écrans TFT 16'	Océanis et Hôtel de Ville	2	2012
Écrans TFT 32'	Station PEM	4	2012
Arbre TFT gare	Parvis Gare SNCF	3	2012

*2 écrans TFT Station PEM sur 4 ont été déposés fin 2023 (cartes mères hors-service et non renouvelables) ; 3 écrans TFT sur le parvis Gare SNCF ont été déposés fin 2022.

Type	Localisation	Quantité	Date livraison et mise en service
Valideurs CP6500	Embarqués véhicules Stran + véhicules Sous-traitants	308	2018
Valideurs de quai ST	Gares de la Carene	6	2018
Portable de contrôle C-one + socle + accessoires	Siège Social Stran	19	2018
Imprimante Bixolon Bluetooth	Vérificateur de perception. Siège Stran	19*	2018
Serveur BDD	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur d'application	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur de flux	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur BO	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur de test	Hébergé (Systonic)	1	2018
ESXi	Hébergé (Systonic)	1	2018
Concentrateur de production	Siège Social Stran	1	2018
Concentrateur de test	Siège Social Stran	1	2018
Cible d'encodage carte sur poste de vente	Espace Mobilité Stran	7	2018

*Les imprimantes des portables de contrôle ne sont plus utilisées depuis décembre 2022 en raison de dysfonctionnements. Une action est en cours pour la mise en place d'une nouvelle solution de contrôle dans le cadre du renouvellement de la billettique.

Des sanitaires sont également mis à disposition du personnel de conduite aux terminus des lignes :

Type	Localisation	Quantité	Date de mise en service
Raccordé	Université – St Nazaire	1	2019
Raccordé	Mairie Trignac - Trignac	1	2019
Raccordé	Chemin de la Source	1	2021
Raccordé	Voltaire-Landettes	1	2019
Raccordé	Montoir l'Ormois – Montoir de Bretagne	1	2017
Raccordé	Chalands Fleuris	1	2018
Raccordé	Gare SNCF – St Nazaire	1	2020
Raccordé	Mayun – Chapelle des Marais	1	2022 (livraison) 2023 (mise en service)
Autonome	Petit Maroc – St Nazaire	1	2021
Autonome électricité /Raccordé eau	St Marc Grand Pez – St Nazaire	1	2012
Autonome	Halles Penhoët – St Nazaire	1	2021
Autonome	Pré-Hembert – St Nazaire	1	2021

Afin de s'adapter aux travaux Hélyce+ aux terminus, certains sanitaires ont été déplacés pour l'année 2024.

Le mobilier urbain des stations hélyce dont la Stran a en charge l'entretien sont les suivants :

Type	Localisation	Quantité	Date de mise en service
Balises normales	Stations hélyce	23	2012 – 2022*
Totems	Stations hélyce	23	2012 – 2022*
Garde-corps	Stations hélyce	20	2012
Bancs	Stations hélyce	21	2012 – 2022*
Poubelles	Stations hélyce	21	2012 – 2022*
Balises gare SNCF	PEM	2	2012
Auvent PEM	PEM	1	2012

*De nouveaux équipements ont été installés en 2022 aux nouvelles stations « hélyce » aménagées sur le boulevard Leferme



2.2.5. Flotte affectée au service vélos et véhicules de services

Au 31 décembre 2024 la flotte Vélycéo en exploitation (sans les vélos hors service) est composée :

- Pour le marché Carene de :
 - 4 947 vélos à assistance électrique
 - 39 vélos cargos à assistance électrique
 - 77 vélos standards
 - 54 vélos à assistance électrique en libre-service répartis sur 5 stations (Gare et rond-point de l'hippodrome à Pornichet, Gare et base sous-marine à Saint-Nazaire, Port de Rozé à Saint Malo de Guersac).
 - 25 Longtails.
 - 5 tricycles adaptés
- Pour le marché Cap Atlantique de 350 vélos à assistance électrique.

Deux véhicules d'exploitation permettent d'intervenir sur le territoire en cas de panne et d'assurer l'approvisionnement de l'espace Vélycéo. Un troisième véhicule est dédié au nouveau service de proximité.



2.2.6. Équipements et véhicules affectés au service stationnement

Les équipements de stationnement dont la Stran est gestionnaire sont : 8 parkings (7 en enclos et 1 en ouvrage), 147 horodateurs, 9 mâts de jalonnement, 1 aire de camping-car, 10 abris vélos ainsi que 12 box ou double box vélos.

Un véhicule d'exploitation Stran est affecté au contrat stationnement notamment pour assurer la maintenance des équipements et assurer la collecte des fonds.

2.2.7. Investissements réalisés par la Stran

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



La Stran a réalisé 366 k€ d'investissements en 2024 avec notamment :

Investissements réalisés par la Stran en 2024

		2023	2024
Investissements informatique	Logiciels	31 397	33 160
	Divers matériels info	687	4 867
	Site internet		185 284
	Onduleur	4 235	
	Remplacement mat info atelier Vélycéo	7 780	
	Renouvellement PC	18 320	17 282
	Renouvellement serveurs	9 800	990
	Licence Microsoft	16 320	2 230
	Firewall	23 736	
	Installation bornes wifi	7 536	1 211
Sous-total		119 811	245 027
Outilage	Cuves Gasoil	6 059	
	Outilage atelier	1 390	19 235
	Outilage bus électrique		44 008
	Outilage Vélycéo	18 770	6 516
	Sous-total	26 219	69 758
Travaux d'aménagement et matériels divers	Aménagement espace com Vélycéo	35 933	21 499
	Aménagement espace mobilité		3 915
	Équipements bâtiments	11 508	20 363
	Installation Algeco	38 805	
	Matériel divers	3 200	
	Mobilier	3 018	5 781
	Sous-total	92 464	51 558
Total général		238 494	366 343

2.3. Assistance de l'association « AGIR »

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



La Stran est membre fondateur de l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) qu'elle n'a pas quitté depuis sa création en 1987.

AGIR est une association française fédérant 550 adhérents au 1^{er} janvier 2024 parmi lesquels :

- Des collectivités territoriales (470) : Villes, Agglomérations, Départements, Syndicats Mixtes des Transports, Régions.
- Des exploitants indépendants (80) : Régies, EPIC, Sociétés Publiques Locales (SPL), Sociétés d'Économie Mixte, entreprises privées sans lien capitaliste avec un groupe de transport.

AGIR veille à ce que ces collectivités et leurs exploitants bénéficient d'une expertise indépendante en leur proposant des services et des compétences multiples.

La Stran bénéficie des différents services proposés par AGIR :

- L'Assistance : AGIR Transport s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité parmi lesquels les 35 permanents de l'association mais aussi de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études indépendants, etc.
- La Formation : Organisme de formation agréée, AGIR Formations propose une offre très large et sans cesse renouvelée, pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires. Les formations sont ouvertes aux élus et aux agents des collectivités territoriales adhérentes, sans limitation du nombre d'inscrits.
- Les Échanges : Les adhérents d'AGIR Transport constituent un réseau dynamique orienté vers le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences, notamment à travers des communautés regroupées par type de métier ou d'expertise, qui se réunissent régulièrement et qui sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents.
- La Centrale d'Achat : Le service d'achats centralisés, de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), permet aux réseaux d'optimiser leurs acquisitions et d'accélérer les projets de mobilité dans les territoires, grâce à des achats plus simples, plus rapides, moins chers et plus qualitatifs.

3. COMPTE RENDU DE L'EXÉCUTION DES PRISESTATIONS

3.1. Des grands projets communs à l'ensemble des contrats

3.1.1. Lancement d'une marque de mobilité : YCEO

Le contexte

En 2022 une étude de notoriété révélait que les nombreuses marques et logos créés pour les services assurés par la Stran avaient entraîné une perte de repère et une confusion dans la lecture de l'offre et dans l'attribution des périmètres et missions de chacun.

Fort de ce constat la Stran et Saint-Nazaire Agglo ont réalisé en 2023 un important travail de clarification de l'offre de mobilité qui s'est traduit par un repositionnement de la marque historique Stran et de la marque de mobilité sous le nom d'Ycéo (anciennement hYcéo). Ainsi :

La Stran devient la marque institutionnelle, marque employeur, pour incarner les compétences techniques, partenariales et managériales de la SPL.

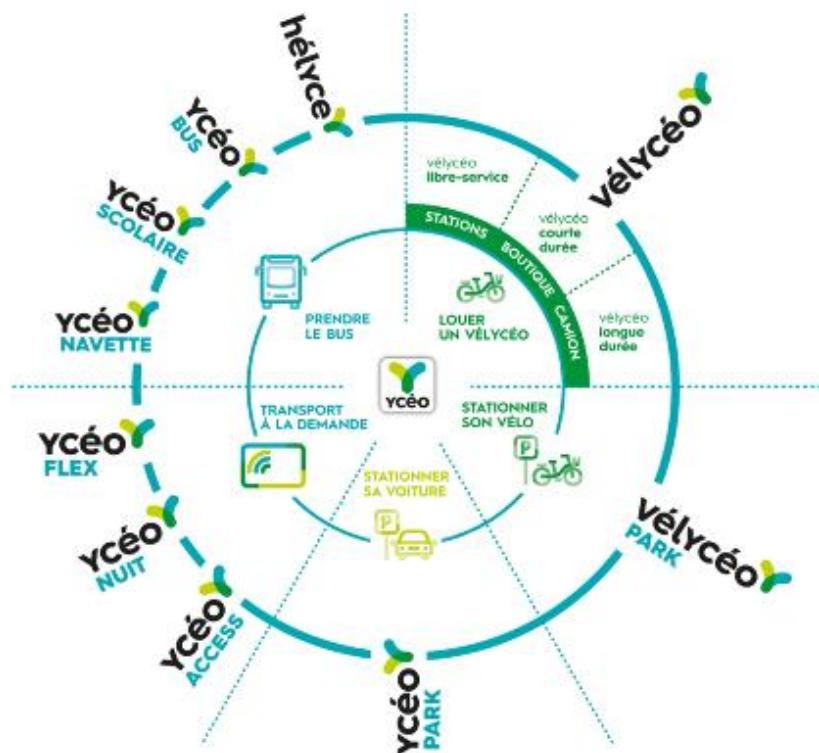


Ycéo devient la marque commerciale de la Stran pour « packager » toutes les offres de mobilités de Saint-Nazaire Agglo (bus – vélo – stationnement).



La nouvelle marque Ycéo

Ycéo, nouveau nom de l'offre de déplacements proposée sur le territoire des 10 communes de l'agglomération nazairienne regroupe toutes les offres de mobilité de la Stran : le réseau de bus, le service de transport à la demande, les vélos Vélycéo, le stationnement :



30 janvier 2024 : le dévoilement commercial



Cette nouvelle marque des mobilités a été dévoilée au grand public lors d'un lancement officiel le 30 janvier.

Une grande campagne de communication a accompagné le déploiement de la nouvelle marque en février 2024.



Le déploiement de la marque s'est poursuivi toute l'année

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

- La refonte des vitrines des agences commerciales :



- La refonte des livrées de bus :



3.1.2. De nouveaux outils digitaux :

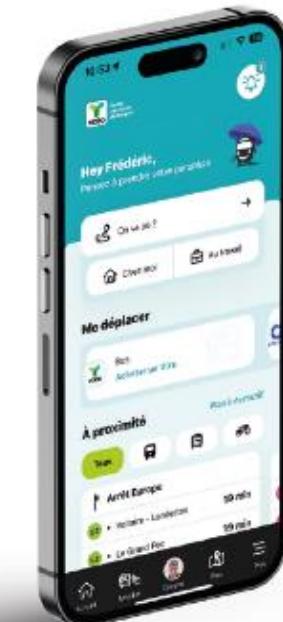
Une porte d'entrée unique

À l'occasion du lancement de la nouvelle marque Ycéo une nouvelle offre digitale plus simple et plus pratique est également mise à disposition. Désormais, les services sont centralisés en un site internet yceo-mobilite.fr et une application mobile sous le nom d'Ycéo Mobilité. Cette centralisation vise à simplifier l'accès aux différents services de mobilité proposés par Saint-Nazaire Agglomération et la Stran.

*Auparavant, la Stran disposait de plusieurs sites distincts par offre de déplacement (les vélos, les parkings et les bus) et d'une appli web uniquement disponible sur Android. Avec Ycéo, toutes les offres de mobilité sont maintenant regroupées sous une seule identité pour faciliter les déplacements des habitants.

Les fonctionnalités de l'application Ycéo Mobilité

- Planifier ses trajets (horaires et itinéraires) ;
- Acheter,
- Voyager en activant ses titres avant la montée dans le bus ;
- Accéder aux emplacements des Vélycéo en libre-service et louer son vélo.



3.1.3. L'évolution de la gamme tarifaire et des tarifs le 1^{er} janvier 2025

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Les nouvelles pratiques de mobilité, l'essor des outils numériques et l'évolution sociétal ont conduit la Carene, en collaboration avec la Stran, à simplifier la gamme tarifaire et à définir de nouveaux tarifs.

La tarification transport

La nouvelle gamme repose sur les principes suivants :

- Des titres renommés par durée de validité pour plus de clarté (1h, 10 voyages 1h, 24h, 24h 2-5 personnes).
- Des abonnements par tranche d'âge (4-11 ans, 12-17 ans, 18-25 ans, 26-59 ans, 60 ans et +), plus intuitifs
- Une nouvelle offre découverte du réseau bus de 30 voyages offerts (1h) est créée afin de faire découvrir, sans engagement, les avantages de l'utilisation du bus à celles et ceux qui n'ont encore jamais testé. L'offre nominative et délivrée sur le pass mobilité Ycéo intègre le post-paiement, c'est-à-dire qu'il permet à l'usager de devenir client automatiquement après la fin de l'offre 30 voyages.



QUOTIENT FAMILIAL calculé selon les revenus mensuels du foyer	jusqu'à 350 QF1	de 351 à 500 QF2	de 501 à 650 QF3	de 651 à 900 QF4	au-delà de 900 -
RÉDUCTION	90%	75%	50%	25%	PLEIN TARIF
Vélo standard	1,95 €	4,87 €	9,75 €	14,62 €	19,50 €
Vélo à assistance électrique	3,90 €	9,75 €	19,50 €	29,25 €	39 €
Cargo à assistance électrique	7,80 €	19,50 €	39 €	58,50 €	78 €

Comme pour les titres du réseau de bus, la gamme tarifaire Vélycéo évolue également en parallèle. Plusieurs principes ont prévalu :

- Le tarif de base de l'abonnement vélo est calé sur celui de l'abonnement transport ;
- L'introduction d'une tarification solidaire est mise en place sur le principe de la tarification transport ;
- Un tarif unique est adopté pour l'accès aux abri-vélos de 12€ par an.

3.2.1. Faits marquants

A. Évolution des services de transport

Les changements opérés au cours de l'année 2024 :

- L'offre de transport des lignes régulières urbaines ne connaît aucun changement significatif en 2024. Cependant, de nombreux chantiers impactent le fonctionnement normal du réseau pendant l'année. Notons les travaux significatifs suivants :
 - À Montoir de Bretagne déviation du centre de la commune depuis le 30 octobre 2023
 - À Saint Nazaire, toute l'année 2024, sur le secteur de l'avenue Berlioz, de la Côte d'Amour, d'Océanis, du boulevard des Apprentis
 - À Saint Nazaire d'importants travaux de réseaux sur le boulevard Leferme imposent sa fermeture à la circulation de l'ensemble des véhicules motorisés de juin jusqu'à la fin août. En conséquence la ligne Hélýce ne peut plus emprunter cet axe de desserte majeure. Elle est déviée durant toute la période des travaux. La ligne U3 est aménagée pour compenser, à certaines heures, l'absence de desserte du fait de la déviation Hélýce.
- L'offre de transport des circuits scolaires a été adaptée de la manière suivante :
 - Mise en place, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, d'une desserte quotidienne à Besné à la suite d'une décision du Département de scolariser les nouveaux élèves de 6ième domiciliés à Besné au collège Arthur Rimbaud à Donges à compter de la rentrée scolaire 2024

3.2.2. Opérations marketing et communication

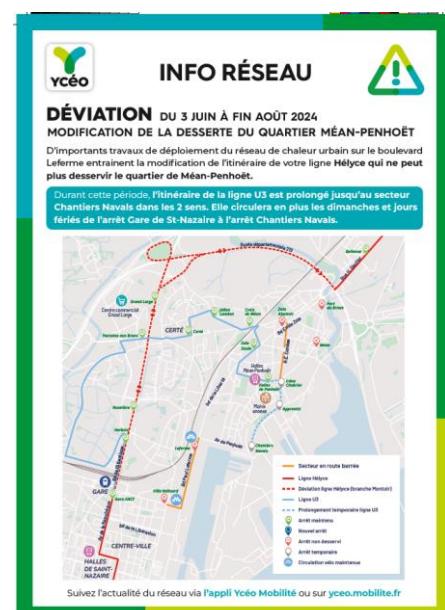
Parmi les opérations marketing et de communication de l'année 2024 citons :

A. La diffusion de l'information voyageurs dans le cadre des travaux du Boulevard Leferme

En raison des travaux sur le boulevard Leferme une importante communication est déployée pour informer sur la nouvelle offre de transport pendant les travaux à compter du 3 juin jusqu'à fin aout.

Le dispositif mis en place :

- Information générique par affichage grand format aux arrêts Hélýce
- Information spécifique sur vitres du PEM
- Information spécifique à chaque arrêt sur le quartier de Penhoët
- Diffusion sur les écrans à bord des bus et Espace Mobilité
- Emailing clients et associations
- Publications site web et appli
- Message sur les BIV/PIV
- Présence d'agents Stran au PEM



B. La promotion du service Hélyce Soir de fête



Le déploiement de cette campagne de communication digitale a été réalisé pour assurer la promotion de l'offre spécifique « helyce soir de fête » proposée pour la fête de la musique, pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet et durant le festival les Escales.

C. La campagne de promotion de l'offre découverte 30 voyages

Tout au long de l'année une campagne de communication est régulièrement mise en œuvre pour faire la promotion de l'offre 30 voyages destinée aux habitants de la Carene.



D. Des interventions dans les écoles primaires pour sensibiliser les jeunes publics

2 agents commerciaux et 2 vérificateurs de perception ont animé des temps d'information pour sensibiliser les élèves de CM2 à l'usage des transports en commun. Le bilan de ces actions s'est révélé très positif. Un « guide du jeune voyageur », créé pour l'occasion, a été remis aux enfants.

E. Rétrospectives des actions commerciales 2024

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Stran

ACTIONS COMMERCIALES 2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
12 janv. IME Jeunesse et Avenir	9 févr. IME Jeunesse et Avenir	19 mars IME Marie Moreau	4 avr. DOMITYS Saint-Nazaire	7 mai Saint-Nazaire côte nature	3 et 4 juin Assises de la mobilité	2 juill. IME Marie Moreau	30 août JO/IPO : Arena et Stade de France	19 sept. Rentrée étudiants IUT	3 oct. IME Marie Moreau	15 nov. IME Jeunesse et Avenir	2 et 3 déc. Micro-Forêt
19 janv. IME Jeunesse et Avenir	12 au 16 févr. Associations IUT	17 févr. 10km du Parc Paysager - SNOS	5 avr. IME L. Desmorts Apei Ouest 44	22 mai Beach-sport - OMS	3 et 4 juin Assises de la mobilité	25 juill. JO/IPO : Nantes		25 sept. Orientibus à l'AFPA	8 oct. Cap Atlantique seminaire agent cap	19 nov. Ecole Ernest Renan	6 déc. IME Jeunesse et Avenir
	19 et 23 févr. Associations IUT	22 févr. IME Marie Moreau	8 avr. Forum mobilité Heinlex	6 et 7 juin Journée mondiale de l'olympisme - office des sports	6 et 7 juin Ciné concert	28 juill. Ronde des Douaniers		26 sept. Forum de rentrée étudiants CESI	10 oct. IME Marie Moreau	19 nov. Ecole Notre Dame de Toutes Aides	16 déc. Ecole Gambetta
			9 avr. Forum mobilité Cadrean	24 et 25 juin Croisière estuaire	24 et 25 juin SILENE - L'été à Saint-Nazaire et sa presqu'île	26 juin SILENE - L'été à Saint-Nazaire et sa presqu'île		27 sept. IME Jeunesse et Avenir	11 oct. IME Jeunesse et Avenir	21 nov. Ecole Madeleine Réberiou	17 déc. Ecole St Joseph de Ménan
			11 avr. Forum mobilité Silene					23 sept. Cap Atlantique acteur sociaux	16 et 17 oct. Forum mobilité séniors alvéole 12	22 nov. Ecole Chateubriand	19 déc. Ecole Jean Jaures
			12 avr. Forum mobilité Gav					24 oct. Université Inter-Ages			19 déc. Ecole Jules Ferry
			12 avr. Forum mobilité Gav								
			16 avr. Forum mobilité Cité Sanitaire								
			16 avr. Forum mobilité Cité Sanitaire								
			18 avr. Airbus								
			18 avr. Prépa AES								
			18 avr. IME Marie Moreau								

LÉGENDE :

Vélo
Transport
CM2
Partenariats étudiants Associations : Altiside, TC sailing, TC renov
Actions divers
Partenariat divers
Coordination transports spécifiques pour la ville de Saint-Nazaire

3.3. Location de vélos

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

3.3.1. Faits marquants

Vélycéo : Augmentation de la flotte en 2024

Devant le succès de la location longue durée des VAE, le volume de vélos mis en location progresse avec un total 1 120 cycles livrés en plusieurs fois en 2024. En octobre les vélos longtails et adaptés font par ailleurs leur entrée dans la gamme des vélos proposés par la Stran

Total des vélos acquis	2023	2024	Écart	Évolution
VAE Carene	3 990	5 110	+1 120	+28 %
VAE Cap Atlantique	350	350	0	0 %
Bi-porteurs et tri-porteurs	41	41	0	0 %
Vélos Standards	80	80	0	0 %
VAE en libre-service	60	60	0	0 %
Vélos longtails	0	25	+25	+100%
Total	4 521	5 666	+1 145	+25 %



De nouveaux vélos en location pour tous !

Des vélos pour les familles, les personnes à mobilité réduite et celles qui utilisent plusieurs modes de transport.



Adaptation de l'espace atelier

En avril des travaux ont été réalisés afin de réaménager l'atelier Vélycéo. Ces travaux ont notamment permis d'optimiser les espaces techniques et d'installer de nouveaux postes de levage double (4 équipements au total) soit 8 postes de travail.

3.3.2. Opération marketing et communication



- Le 16 mai les agents Stran étaient présents dans l'entreprise Airbus dans le cadre d'un événement interne pour expliquer le fonctionnement du réseau et du service Vélycéo aux salariés.
- Le 26 juin au cours du forum de la mobilité les agents Stran étaient présents auprès de la Silène pour expliquer le fonctionnement du réseau et du service Vélycéo aux salariés.
- En octobre des actions ont été organisées à La Baule avec pour objectif d'apporter directement aux salariés de Cap Atlantique des informations sur les conditions de location des VAE sur leur territoire.

3.4.1. Faits marquants

A. Contrat Ville Saint-Nazaire

Aucun évènement significatif n'est à signaler en 2024 dans l'exploitation de la prestation de stationnement règlementé assuré par la Stran pour le compte de la ville de Saint-Nazaire. Le point particulier à noter concerne le démontage du parking du marché en février 2024.

La Stran est associée, en sa qualité de futur exploitant, au projet de construction d'un parking en élévation et à ce titre, la Stran a participé en 2024 aux réunions périodiques organisées avec les acteurs de ce projet.

B. Contrat Carene

Aucun évènement significatif n'est à signaler en 2024 dans l'exploitation de la prestation de stationnement règlementé assurée par la Stran pour le compte de Saint-Nazaire Agglomération.

3.5. Plateforme mobilité

3.5.1. Faits marquants

Dans le cadre du marché signé le 20 janvier 2014, Saint-Nazaire Agglomération a confié à la Stran la gestion de la plateforme mobilité Ycéo pour l'emploi et l'insertion. Cette plateforme est animée par une équipe de trois conseillères mobilité (2 ETP) et rattachée au service commercial de la Stran.

En janvier 2024, le changement de marque commerciale vers Ycéo a conduit la plateforme à adopter une nouvelle identité. En conséquence, le site internet et le flyer de la plateforme mobilité ont été mis à jour pour refléter ce changement.

La Stran a mis en place une nouvelle procédure d'orientation en juin 2024. Les justificatifs d'éligibilité sont désormais joints directement avec la demande de prise en charge.

Bien que les orientations soient mieux ciblées, elles concernent encore souvent des demandes liées au permis de conduire. Cette nouvelle procédure d'orientation a cependant permis d'améliorer la qualité des orientations reçues.

Le délai d'attente reste un enjeu majeur. En 2024, un allongement de ce délai d'attente à partir de la date de prescription et le 1^{er} rendez-vous est constaté : 1,6 mois (hors novembre-décembre 2024) alors qu'en 2023, le délai était de 1,2 mois et de 1 mois en 2022.

En 2024, 175 diagnostics ont été réalisés, correspondant approximativement au nombre de nouvelles entrées pouvant être prises en charge sur une année. Avec une moyenne de 260 orientations par an, il est difficile de traiter l'ensemble des demandes. Par conséquent, les délais d'attente s'allongent et risque de perdurer.

3.6.1. Transport public de voyageurs

A. Synthèse des indicateurs

Les indicateurs suivis par la Stran sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils permettent de suivre l'évolution de la performance de la Stran au fil des années et de se comparer à d'autres réseaux d'agglomérations de populations équivalentes selon les données fournies par l'UTP.

	2023	2024	Contrat 2024	UTP 2022
Données Carène				
Population ²	128 857	131 317	131 487	
Densité de la population du P T U	402	402		
Nb de communes desservies	10	10		
Offre de transport				
Offre kilométrique (km théoriques)	4 632 731	4 564 640	4 698 097	
Kilomètres réalisés (ensemble réseau)	4 672 647	4 672 165	4 698 097	
Kilomètres commerciaux (km théoriques)	3 827 403	3 806 431		
Somme des longueurs de lignes des lignes régulières	159	159		
Kilomètres par habitant selon l'offre kilométrique	36,0	34,8	35,7	29,4
Kilomètres par longueur de lignes selon l'offre kilométrique	29 392	29 392		
Amplitude h	18,7 h	18,7 h		
Taux de service urbain fonctionnant le samedi	69%	69%		
Taux de service urbain fonctionnant le dimanche	17%	17%		
Taux de service Ty'bus fonctionnant le samedi	48%	48%		
Fréquentation				
Nb de voyageurs (en millions)	10	10	10	
Taux de fréquentation (Voy/Hab)	76,9	76,0	79,2	54,8
Taux de fréquentation (Voy/km)	2,1	2,2	2,2	1,9
Montées par jour sur semaine sur hélyce (hors juil. et août.)	16 861	19 055		
Économique (hors investissements « Transport public » CARENE)				
Recettes HT	3 278k€	3 474k€	3 418k€	
Recettes HT par voyage	0,3 €	0,3 €	0,3 €	0,5 €

2 Selon les données disponibles sur le site internet de l'agglomération – Source : Insee recensement 2022.

	2023	2024		
Dépenses d'exploitation par voyage	2,1 €	2,3 €	2,0 €	2,8 €
Déficit transport /voyage	-1,8 €	-2,0 €	-1,7 €	-2,4 €
Recettes HT par km réalisés	0,7 €	0,7 €		
Dépenses d'exploitation par km réalisé	4,6 €	4,9 €	4,5 €	5,2 €
Déficit transport / kms réalisés	-3,9 €	-4,2 €		
Taux de couverture des dépenses d'exploitation	15,4%	15,1%	16,1 %	17,0 %
Consommation gazole (moyenne arithmétique par type de véh.)	36,3	36,7		

NB : les dernières données UTP disponibles sont celles de 2022 car elles sont alimentées par les exploitants avec un décalage de 2 années.

Kilomètres théoriques

Les outils dont dispose la Stran ne permettent pas de calculer la distance parcourue sur chacune des lignes de la Stran. Aussi, l'offre kilométrique présentée en détail ci-dessous regroupe les kilomètres théoriques par type de prestation. Les kilomètres parcourus par les sous-traitants Stran (prestations scolaires et Ty'bus) correspondent à la facturation annuelle.

		2021 Base OSP	2023	2024	Évolution 2024 - 2023	
					en Qté	en %
Urbain		2 701 114	2 700 338	2 685 605	-14 733	-1%
Dont hélyce		944 237	942 580	941 852	-728	0%
Ty'bus		715 396	705 067	704 433	-634	0%
Total KM hors scolaires		3 416 510	3 405 405	3 390 038	-15 367	0%
Scolaires		425 886	421 998	416 392	-5 606	-1%
TOTAL KM	Commerciaux	3 842 396	3 831 291	3 806 431	-20 972	-1%
	Autres prestations (occasionnels, Ycéo Nuit, Ycéo Access)	166 300	124 911	44 930	-79 981	-64%
	HLP (dont véhicules de relève)	689 401	680 417	679 775	-642	0%
	Avec HLP et déviations (dont véhicules de relève)	4 698 097	4 632 731	4 564 640	-68 091	-1%
Dont KM affrétés		1 094 450	1 088 804	1 080 083	-8 721	-1%
Dont KM Stran		3 603 647	3 543 927	3 484 557	-59 370	-2%
% de l'offre sous-traitée		23%	24%	24%		

Avec 4 564 640 kilomètres parcourus, l'offre kilométrique théorique 2024 reste stable comparativement à 2023. Elle est conforme au contrat OSP (-1%). La prestation est assurée à 76 % en propre par la Stran. Le reste, 24 %, est effectué par les sous-traitants de la Stran soit 1 080 083 kilomètres répartis majoritairement sur des prestations scolaires (99 % des kms de la prestation scolaire totale) et prestations Ty'bus (35 % réalisés par la sous-traitance).

Kilomètres réels

Si le SAE ne fournit pas des données détaillées par ligne, la Stran suit toutefois la production kilométrique au réel grâce au suivi des compteurs, un suivi étant réalisé tous les mois.

Le tableau ci-après compare les kilomètres théoriques avec les kilomètres réalisés par la Stran.

L'écart constaté entre les kilomètres réalisés et les kilomètres théoriques tend vers zéro. En effet, les « autres kilomètres » tiennent compte des kilomètres techniques (distance parcourue par les véhicules lors des visites techniques, les essais routiers, les convoys tels que transferts à la carrosserie ou visites périodiques d'équipement), ou autres aléas d'exploitation non prévus et des prêts de véhicules aux sous-traitants sur les prestations scolaires et péri-urbaines qui ont été compensés par les kilomètres théoriques non réalisés du fait des grèves.

Type Véhicule	Km réalisés	Km Théoriques	Autre km	Réels / théoriques
Standards	1 825 785	1 739 705	86 080	105%
BHNS	1 083 988	1 053 535	30 453	103%
Heuliez	448 887	444 227	4 660	101%
Moy. Capacité	203 393	187 607	15 786	108%
Véhicules PMR	589	10 800	-10 211	5%
Prêts de véhicules aux affréteurs			-18 520	
Total Parc Stran	3 562 642	3 435 874	108 248	104%

C. Fréquentation

Fréquentation par titre

Les données présentées dans le tableau ci-dessous correspondent à des voyages théoriques. Cette méthode de mesure de la fréquentation est obtenue à partir des ventes de chacun des titres vendus par la Stran multipliées à une clé de mobilité. L'analyse de la fréquentation via la méthode des voyages théoriques permet une analyse sur un temps long.

Fréquentation par titre

	2023	2024	Évolution 2023/2024	
			en Qté	en %
Ticket 1h	159 069	177 624	18 555	12%
Ticket 1h vendu à bord	244 674	222 858	-21 816	-9%
Ticket 10 voyages 1h	391 195	388 119	-3 076	-1%
Autres Tickets	109 015	142 244	33 229	30%
Titre Ycéo nuit	3 021	2 420	-601	-20%
Sous-total titres oblitérés	906 974	933 265	26 291	3%
Post-paiement	192 892	226 778	33 886	18%
Sous-total post-paiement	192 892	226 778	33 886	18%
Scolaire - Étudiant	5 908 300	5 915 671	7 371	0%
Actifs	2 463 418	2 269 057	-194 361	-8%
Retraité	400 829	599 295	198 466	50%
Sous-total Abonnements	8 772 547	8 784 023	11 476	0%
Billets collectifs	25 981	26 081	100	0%
Ycéo Access Ycéo Flex	8 656	8 559	-97	-1%
Sous-total autres	34 637	34 640	3	0%
Voyages totaux	9 907 051	9 978 706	71 655	1%

Avec 9 978 706 voyages réalisés en 2024, la fréquentation connaît une légère hausse de 0,7%. La progression la plus significative est observée sur le post-paiement (+18%).

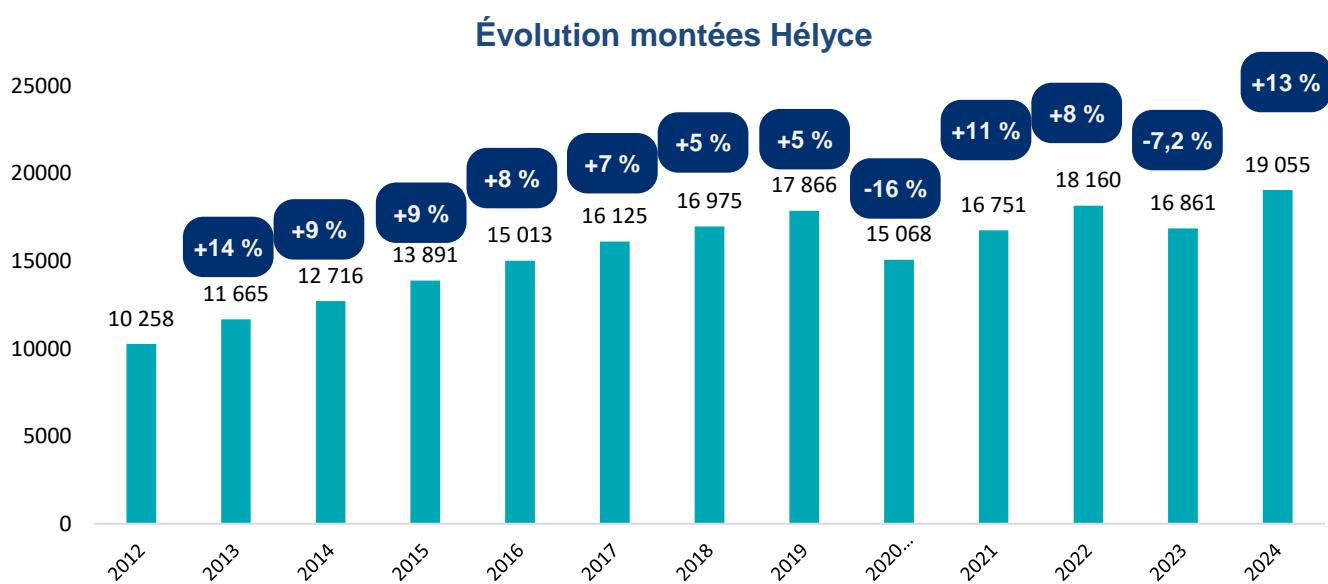
Fréquentation par ligne

Des cellules de comptage équipent 15 véhicules de type standards (10 sur 17 véhicules). Ce dispositif permet à la Stran de connaître la fréquentation réelle sur les lignes dont les véhicules disposent de ces équipements. En 2024, les lignes urbaines étant fortement impactées par les travaux, seule la ligne hélyce a fait l'objet d'une actualisation des comptages.

Hélyce

Pour la ligne hélyce en période scolaire, les comptages sont effectués sur septembre/octobre pendant 5 semaines. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des comptages réalisés sur cette période depuis 2012. La fréquentation est en moyenne de 19 055 voyages par jour en 2024 soit une hausse de +13% comparativement à 2023.

Moyenne des montées par jour sur la ligne hélyce



Fréquentation du service Ycéo Flex

Ycéo Flex est la solution de transport proposée aux habitants domiciliés dans des secteurs non desservis par les lignes régulières. Pour bénéficier de ce service, les clients doivent être titulaires d'un abonnement transport ou avoir souscrit au post-paiement.

Ce service est sous-traité intégralement à 6 artisans taxiteurs.

En 2024, 2 779 courses ont été déclenchées (soit une diminution comparativement à 2023 de -501 courses, soit -15 %) pour 3 511 clients transportés (-1 404 clients versus 2023, soit -29 %). En moyenne la fréquentation est de 1,3 client par course (contre 1,5 en 2023).

Indicateurs Ycéo Flex	2023	2024
Nombre de personnes transportées	4 915	3 511
Moyenne du nb de clients / course	1,5	1,3

La répartition des courses en fonction des communes desservies par tableau ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Communes	2023	2024	Évolution	
			en Qté	en %
Saint-Nazaire	910	982	72	8 %
Montoir	1 171	770	-401	-34 %
Donges	100	0	-100	-100 %
Pornichet	624	600	-24	-4 %
Courses effectuées la dimanche	397	293	-104	-26 %
Saint-Joachim	28	30	2	7 %
Besné	0	0	0	NA
Saint-André-des-eaux	46	104	58	126 %
Saint-Malo-de-Guersac	4	0	-4	NA
La Chapelle-des-marais	0	0	0	NA
Trignac	0	0	0	NA
Total	3 280	2 779	-501	-15 %

Fréquentation du service Ycéo Access

Le service Ycéo Access est dédié au transport des personnes dont le handicap ne permet pas l'accès aux lignes classiques du réseau urbain Stran.

Le nombre d'inscrits au service est de 360 personnes à fin décembre 2024 soit une hausse de 33 abonnés par rapport à décembre 2023 (+10 %).

Les 360 abonnés inscrits en 2024 ont réalisé 17 926 voyages, soit une baisse de -5 % par rapport à 2023. Parmi les 17 926 personnes transportées, 708 sont des accompagnants.

Indicateurs Ycéo Access	2023	2024
Nombre de personnes transportées	18 794	17 926
Évolution en % du nb de personnes transportées	-9 %	-5 %
Nombre de courses	16 121	17 158
Taux de groupage	1,16	1,04

O/D Ycéo Access 2024	% Villes d'origine	% Villes de destination
Saint-Nazaire	72 %	75 %
Pornichet	8 %	7 %
Trignac	11 %	10 %
Saint-Joachim	2 %	2 %
Montoir	4 %	3 %
Saint-André des eaux	1 %	1 %
La Chapelle-des-Marais	1 %	1 %
Saint-Malo-de-Guersac	0 %	0 %
Donges	1 %	1 %
Besné	0 %	0 %
Taux	100 %	100 %

Fréquentation du service Ycéo nuit

Ce service à la demande est organisé les week-ends (nuits des vendredis et samedis) et les veilles de jours fériés. La prise en charge du client s'effectue à partir de tous les arrêts du réseau sur les 10 communes de la Carene.

Indicateurs Ycéo nuit	2023	2024
Nombre de personnes transportées	2 995	2 990
Évolution en % du nombre de personnes transportées	-1 %	0 %
Nombre de courses	789	869
Évolution en % du nombre de courses	6 %	10 %
Taux de groupage	3,79	3,44

La fréquentation du service Ycéo nuit a fortement chuté en 2020 et 2021 du fait des confinements et restrictions de circulation en soirée. Elle repart à la hausse en 2022 et reste stable en 2023 et 2024.

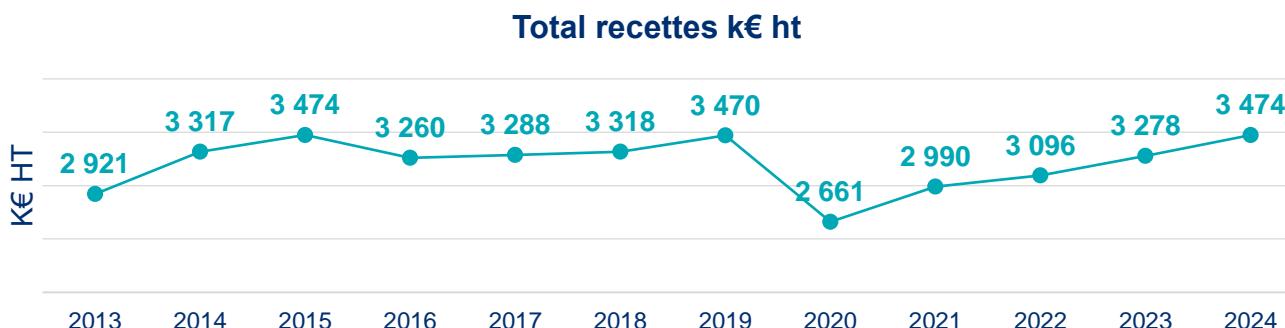
Fréquentation du service Zenibus

La navette Zenibus propose un service de transport gratuit dans l'hyper centre de Saint-Nazaire. Le nombre de personnes transportées reste stable de -0,7 % et la fréquentation moyenne par jour passe de 47 à 46 personnes de 2023 à 2024.

Indicateurs Zenibus	2023	2024
Nombre de personnes transportées	16 894	16 769
Fréquentation moyenne par jour	47	46

Le niveau de recettes de l'année 2024 (3 474 k€ HT) est en hausse comparativement à 2023 dû à l'augmentation de tarif qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2024.

Évolution des recettes entre 2013 et 2024



La répartition des recettes ainsi que leur évolution entre 2023 et 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

€ TTC	2023	2024	Évolution 2023 - 2024	
			en €	en %
Ticket 1h	206 211 €	246 700 €	40 489 €	20%
Ticket 1h vendu à bord	407 790 €	412 700 €	4910	1%
Ticket 10 voyages 1h	398 527 €	431 243 €	32 716	8%
Autres Tickets	123 799 €	122 476 €	-1323	-1%
Réservation Ycéo nuit	2 935 €	2 829 €	-106	-4%
Titres Ycéo nuit (1)	3 324 €	2 903 €	-421	-13%
Sous-total titres oblitérés	1 142 585 €	1 218 851 €	76 266	7%
Post-paiement (2)	187 581 €	233 710 €	46 129	25%
Sous-total post-paiement	187 581 €	233 710 €	46 129	25%
Scolaire - Étudiant	1 230 867 €	1 359 597 €	128 730	10%
Actifs	784 928 €	682 751 €	-102 177 €	-13%
Retraité	114 827 €	162 814 €	47 987	42%
Sous-total abonnements	2 130 622 €	2 205 162 €	74 540	3%
Billets collectifs	13 013 €	13 218 €	205	2%
Etablissement de cartes	22 376 €	25 020 €	2 644	12%
PV	109 463 €	124 968 €	15 505	14%
Sous-total autres recettes	144 852 €	163 206 €	18 354	13%
Total TTC	3 605 639 €	3 820 929 €	215 290	6%
Total HT	3 277 854 €	3 473 572 €	195 718	6%

(1) Avant la mise en place de la billettique, les titres Ycéo nuit étaient inclus dans les ventes de tickets à oblitérer ou d'abonnements. Depuis la mise en place de la billettique, fin aout 2018, les titres Ycéo nuit sont vendus séparément et sont spécifiques à cette prestation.

(2) Le post-paiement est opérationnel depuis le 28 aout 2018 avec le lancement de la billettique.

Montant total des recettes

Comparé à 2023, le montant total des recettes 2024 (3 474 k€ HT) est en hausse de +196 k€ soit +6 %.

Le total des recettes comptabilisées permet de déclencher l'intéressement sur les recettes (l'objectif en termes de montant est précisé dans l'annexe 6 du contrat OSP ; le calcul de l'intéressement est défini dans l'article 36 du contrat OSP). L'objectif de recettes pour l'année 2024 est de 3 418 k€ HT (3 760 k€ TTC). Le montant de l'intéressement perçu est de 11 k€.

Évolution des titres à oblitérer

Le total des recettes des titres oblitérés en 2024 est de 1 219 k€, en progression de 6,7 % comparativement à 2023, soit +76 k€.

Évolution du post-paiement (solution mise en place en août 2018)

Le total des recettes du post-paiement atteint en 2024, 233 k€, est supérieur de 46 k€ aux recettes de 2023, soit +25 %.

Évolution des abonnements

Le total des recettes d'abonnements en 2024 est de 2 205 k€, soit une progression de 3,5 % comparativement à 2023 (+75 k€) tirées par les recettes des abonnements + 60 ans (+42 %).

Évolution de la catégorie « autres »

Le niveau de recettes « autres » augmente de 18k€ comparativement à 2023. Cette évolution est notamment à mettre en lien avec la hausse des recettes liées aux PV (+16 k€).

E. Évolution des abonnés

Le nombre d'abonnés titulaires d'un abonnement valable au moins un jour dans le mois de décembre 2024 est égal à 12 868. Il reste stable comparativement à 2023, soit +31 abonnés de plus.

Titre	Nb abonnés déc 2023	Nb abonnés déc 2024	Évolution 2023/2024	
			en Qté	en %
Scolaires	7 852	8 728	876	11%
Dont 12-17 ans	5 731	5 005	-726	-13%
Dont 4-11 ans	949	1 843	894	94%
Dont 18-25 ans	1 172	1 880	708	60%
Retraités	825	1 146	321	39%
Actifs	4 160	2 994	-1 166	-28%
Total	12 837	12 868	31	0%

Répartition des abonnés par commune sur les années 2023 à 2024

Communes	2023	2024	Evolution 2023/2024		Poids des abonnés par commune
			en Qté	en %	
Saint-Nazaire	8 157	8 345	188	2%	11,6%
Montoir de Bretagne	989	980	-9	-1%	13,5%
Trignac	933	941	8	1%	11,6%
Donges	583	545	-38	-7%	6,7%
Saint-André-des-eaux	418	389	-29	-7%	5,7%
Pornichet	399	390	-9	-2%	3,2%
Saint-Malo-de-Guersac	310	256	-54	-17%	8,0%
Saint-Joachim	156	133	-23	-15%	3,2%
Besné	166	176	10	6%	5,4%
La Chapelle-des-marais	123	88	-35	-28%	2,0%
Total des abonnés résidents Carene	12 234	12 243	9	0%	9,9%
Autres communes	603	625	22	4%	
Total des abonnés Stran	12 837	12 868	31	0%	

Saint-Nazaire est la commune la plus représentée dans la population d'abonnés de la Stran sur la période 2023-2024 et ce nombre d'abonnés augmente de +2 % entre 2023 et 2024.

Toutefois, si l'on rapporte le nombre d'abonnés Stran par rapport à la population de la commune (selon les données INSEE), Montoir de Bretagne compte une proportion d'abonnés Stran plus importante que Saint-Nazaire.

Focus sur la tarification solidaire

Pour rappel, le dispositif de « tarification solidaire » a été mis en place par la loi de finances pour 2021. Ce dispositif a évolué en 2021 avec l'ouverture d'un quatrième quotient au 1^{er} juillet 2021.

Le bilan sur 2024 se traduit ainsi :

Communes	Total des abonnés Stran	Abonnés tarification solidaire	Part des abonnés TS par commune
Saint-Nazaire	8 345	3 977	48%
Montoir	980	371	38%
Trignac	941	274	29%
Pornichet	390	73	19%
Donges	545	63	12%
Saint-André-des-eaux	389	27	7%
Saint-Malo-de-Guersac	256	20	8%
La Chapelle-des-marais	88	4	5%
Saint-Joachim	133	15	11%
Besné	176	2	1%
Total des abonnés résidents Carene	12 243	4 826	39%
Autres communes	625	21	3%
Total des abonnés Stran	12 868	4 847	38%

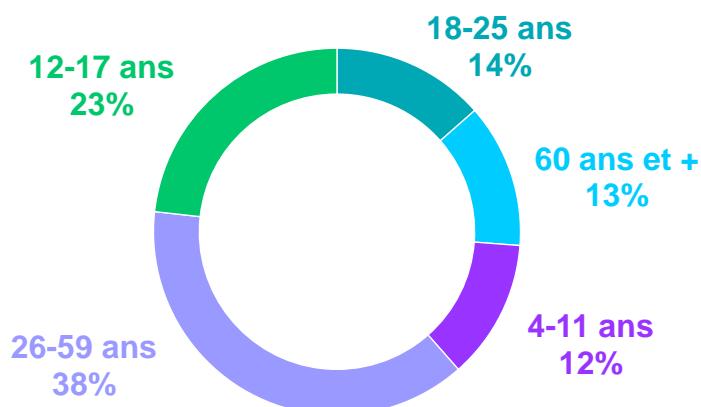
En décembre 2024, 4 847 abonnés sont bénéficiaires de la tarification solidaire représentant 38 % du volume total des abonnés. 82 % des abonnés résident sur la commune de Saint-Nazaire.

La répartition des abonnés en fonction des quotients (situation en décembre 2024) est la suivante :

- QF1 (prise en charge à 90 %) : 41 % des abonnés à la tarification solidaire disposent d'un abonnement QF1 ;
- QF2 (prise en charge à 75 %) : 26 % ;
- QF3 (prise en charge à 50 %) : 20 % ;
- QF4 (prise en charge à 25 %) : 13 %.

Les abonnés bénéficiant de la tarification solidaire sont principalement des abonnés 26-59 ans (38 %) et les 12-17 ans (23 %).

Répartition des abonnés tarification solidaire par type de titre



3.6.2. Services vélos

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



A. Usage du service Vélycéo sur l'agglomération de la Carene

Au 31/12/2024, le nombre de location en cours augmente de 17 % comparativement à fin décembre 2023 (+588 locations). La majorité de ces locations, soit 72 %, concernent des résidents de la ville de Saint-Nazaire. Les communes de Pornichet, Montoir de Bretagne et Saint André des Eaux regroupent respectivement 12 %, 5% et 5 % des locations.

Répartition des locations en cours à fin décembre par commune

Commune Carene	déc-23	déc-24	Poids	Évolution 2024/2023
Saint-Nazaire	2 356	3 014	72%	28%
Pornichet	527	434	12%	-18%
Montoir de Bretagne	160	190	5%	19%
Saint André des Eaux	219	186	5%	-15%
Trignac	161	169	4%	5%
Saint Malo du Guersac	14	41	1%	193%
Donges	46	40	1%	-13%
Saint Joachim	22	28	1%	27%
Besné	16	9	0%	-44%
La chapelle des Marais	10	8	0%	-20%
Autres communes	2	2	0%	0%
TOTAL	3 533	4 121	100%	17%

Les contrats de location sont à 81 % des contrats annuels. Cette part diminue de 7 points entre décembre 2024 et décembre 2023.

Répartition des locations par type

Type	déc-23	déc-24	Évolution 2024/2023
Locations Annuelles	3 096	3 350	8 %
Locations Mensuelles	437	771	76 %
Poids loc. An.	88 %	81 %	-7 pts
Total	3 533	4 121	17 %

B. Interventions Vélycéo

On distingue deux types d'interventions :

- Les « assistances » : des dépannages sur le lieu de panne ;
- Les « réparations » : réparations effectuées à l'atelier de l'espace Vélycéo ou directement sur le lieu de panne.

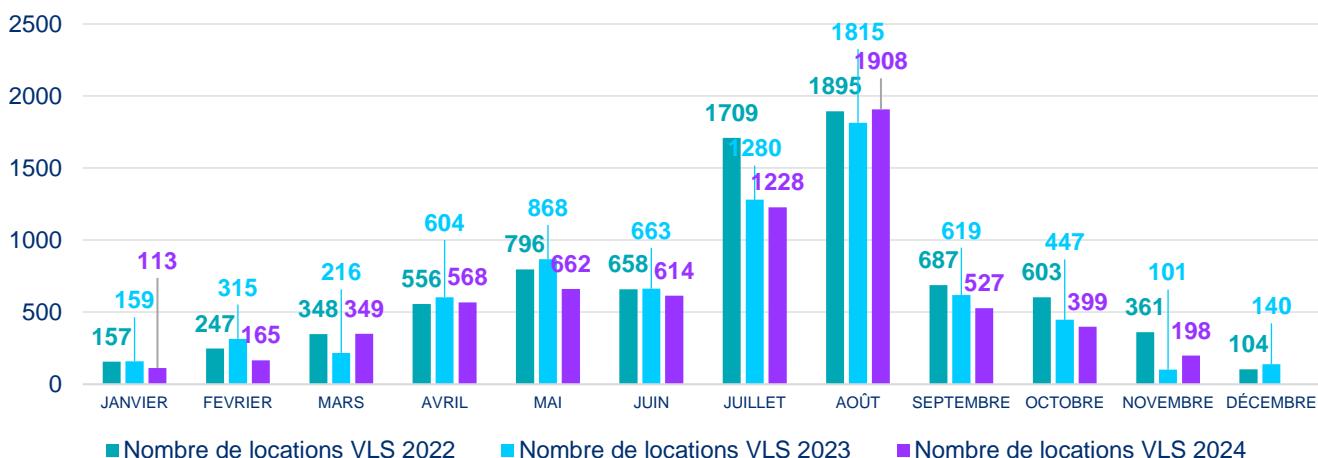
Ces interventions augmentent de 30 % entre 2024 et 2023, soit +1 661 en 2024, en moyenne, il y a eu 594 interventions par mois à l'espace Vélycéo. En 2023, le nombre moyen d'interventions par mois à l'espace Vélycéo était de 455.

Types d'actes	déc-23	déc-24	Évolution 2024-2023	
			en Qté	en %
Révisions	2 226	2 838	612	27%
Réparations	2 368	3 237	869	37%
Dépannage terrain	869	1 049	180	21%
Nombre total annuel	5 463	7 124	1 661	30%

C. Usage du service Vélycéo en libre-Service

L'activité vélos en libre-service est plutôt stable avec toujours un pic d'utilisation en juillet et août.

Nombre de locations VLS



VLS	Données VLS en cumul		Ecart Réalisé MN / MN-1	
	déc-23	déc-24	en Qté	en %
Locations	7 227	6 897	-330	-4,6%
Nombre d'usagers uniques	2 675	2 325	-350	-13,1%
Recettes	22 215 €	20 878 €	-1 337 €	-6,0%
Recettes par location	3,07 €	3,03 €	-0,05	-1,5%

	déc-23	déc-24	en Qté	en %
Nombre de locations de la période	140	166	26	18,6%
Nombre moyen de vélo en parc	36	31	-5	-13,9%
Nombre de vélos-jours disponibles	1131	959	-172	-15,2%
Taux de rotation journalier de la période	0,12	0,17	0,05	41,7%
Taux de rotation journalier en cumul	0,46	0,50	0,04	8,7%

(1) Nombre moyen de vélos disponible à la location durant la période

(2) Nombre moyen de vélos en parc * nombre de jours de la période

(3) Nombre de locations de la période / nombre de vélos-jours disponibles de la période

(4) Somme des locations depuis le 1 janvier 2022 / somme des vélos-jours disponibles depuis le 1 janvier 2022

D. Recettes du contrat Carene

Les recettes encaissées sur le contrat vélos sont en progression de 34 % entre 2024 et 2023, soit +372 k€ TTC. L'activité vélos en libre-service (VLS) représente 1 % des recettes 2024.

€ TTC	2023	2024	Évolution 2024-2023	
			en €	en %
Vélycéo	1 055 566 €	1 428 724 €	373 158 €	35%
Vélos libre-service	22 215 €	20 878 €	-1 337 €	-6 %
Total TTC	1 077 781 €	1 449 602 €	371 821 €	34 %
Total HT	898 151 €	1 208 002 €	309 851 €	34 %

E. Contrat Cap Atlantique

Pour rappel le contrat Cap Atlantique est entré en vigueur le 22 septembre 2022.

À fin décembre 2024, sur les 348 VAE en stock, 180 sont loués soit un taux de location de 52 %.

584 locations et renouvellements de contrats avec au moins 1 jour de validité ont eu lieu sur l'exercice pour un montant de recettes de 85 956 € TTC (en 2023, sur l'année 70 765 € TTC avaient été encaissés soit une augmentation de 21,5%).

Répartition des locations en cours à fin décembre par commune

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Communes Cap Atlantique	Total 2023	Total 2024	Répartition 2024
La Baule	218	274	47%
Guérande	199	189	32%
Le Pouliguen	24	23	4%
La Turballe	12	15	3%
Saint-Lyphard	22	15	3%
Batz Sur Mer	11	12	2%
Piriac Sur Mer	9	12	2%
Férel	7	10	2%
Herbignac	20	9	2%
Mesquer	4	9	2%
Le Croisic	6	7	1%
Assérac	12	7	1%
Pénestin	9	2	0%
TOTAUX	553	584	100%

Actes effectués sur les points de retrait des vélos en 2024

Lieu de retrait	Nombre d'actes en Cumul 2024		Nombre de jours de présence	Nombre d'actes par jour	Répartition des actes par communes
	Location	Restitution			
Guérande	277	148	47	9,0	51%
Herbignac	26	7	14,5	2,3	4%
La Baule	258	124	47	8,1	45%
TOTAL	561	279	108,5	7,7	100,0%

La Baule et Guérande sont les points de retrait les plus fréquentés et sont aussi les communes où il y a la plus forte demande.

Il y a eu 108.5 jours de présence sur 2024 contre 96 jours en 2023.

3.6.3. Stationnement

A. Stationnement Ville de Saint-Nazaire

Pour la seconde année consécutive, les recettes ont généré plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires, et ce malgré la suppression du parking du Marché et d'horodateurs avenue Albert de Mun, ainsi que de la mise en place de la gratuité de la voirie autour des Halles.

En 1 an, les recettes du stationnement sont stables à -91 €.

En 2024, la répartition des recettes est la suivante :

- Abonnements : 42 % ;
- Voirie : 37 % ;
- Parkings : 21 %.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

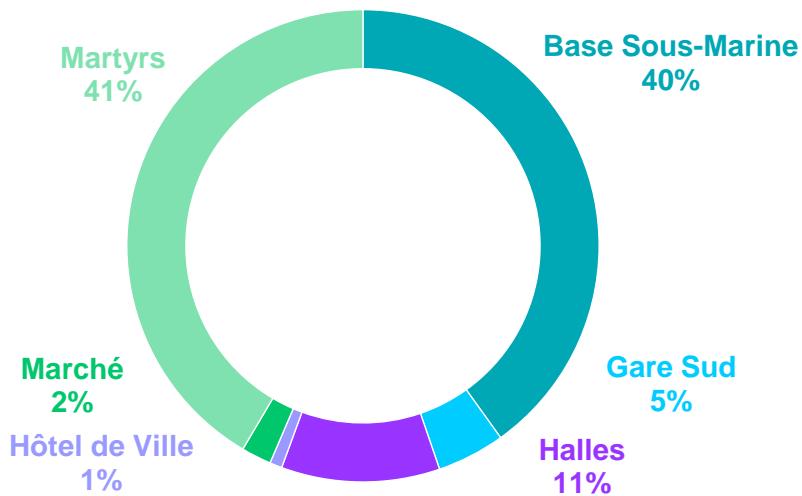
ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



	2022	2023	2024	Evolution 2024/2022	Evolution 2024/2023
Abonnements	396 129 €	406 452 €	423 369 €	+7%	+4%
Parkings	180 229 €	211 791 €	209 482 €	+16%	-1%
Voirie	382 983 €	381 986 €	367 286 €	-4%	-4%
CUMUL	959 342 €	1 000 230 €	1 000 138 €	+4%	-0,01%

	2023		2024	
	Coût moyen ticket payant	% ticket gratuit	Coût moyen ticket payant	% ticket gratuit
Parkings	2,41€	88%	2,52€	88%
Voirie	1,79€	82%	1,85€	82%

Fréquentation (tickets horaires) en 2024



B. Stationnement Saint-Nazaire Agglomération

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



En 1 an, les recettes du stationnement ont augmenté de 48 628 € TTC.

En 2024, la répartition des recettes est la suivante :

- Parkings : 88 % ;
- Abonnements : 12 %.

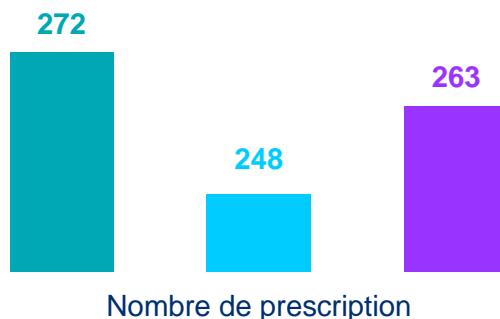
	2022	2023	2024	Evolution 2024/2022	Evolution 2024/2023
Abonnements	22 502 €	21 114 €	30 115 €	+34%	+43%
Parkings	148 604 €	176 404 €	216 031 €	+45%	+22%
CUMUL	171 107 €	197 518 €	246 145 €	+44%	+25%

Le parking « Gare Nord » génère la plus forte fréquentation.

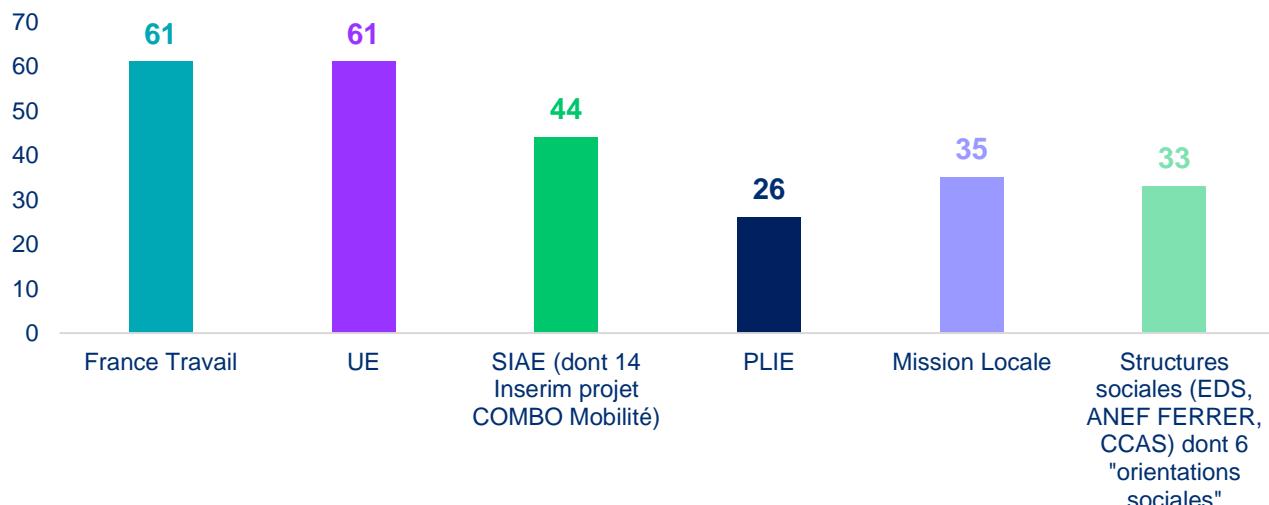
3.6.4. Plateforme mobilité

Évolution des prescriptions par année

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



Origine des prescriptions



Typologie du public :

- **84%** résident à Saint-Nazaire dont **30%** issue des QPV (soit une augmentation de 10 points par rapport à l'année précédente).
- **57%** sont allocataires du RSA.
- **58%** sont des femmes.
- **62%** sont âgés entre 26 et 44 ans.
- **72%** n'ont aucun diplôme ou niveau CAP/BEP, parmi ces personnes plus de la moitié sont des femmes.
- **52%** sont d'origine étrangère.

3.7.1. Synthèse des indicateurs

Qualité de service	2023	2024
Taux de fraude (apparent)	4.05 %	4.4 %
Taux de satisfaction clientèle (enquête Epsilon marketing)	62 %	61 %
Accidents responsables aux 10 000 Kms	0,45	0,48

3.7.2. Enquête satisfaction transport public de voyageurs

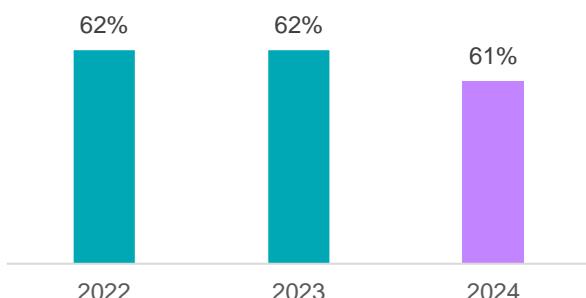
La Stran attache une grande importance à la qualité de service et en application de l'article 10 du contrat OSP, elle doit procéder à la réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle.

Comme chaque année, la SPL a engagé cette étude menée par un cabinet extérieur (Epsilon Marketing).

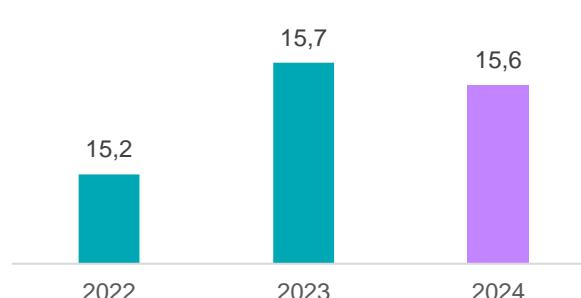
Les enseignements mis en évidence :

- Une satisfaction correcte et stable comparée à 2023
 - Au niveau global, 61 % des clients accordent au réseau Stran une note de satisfaction supérieure à 15/20 ;
 - Ce score est inférieur au référentiel qualité qui oscille autour de 64 % ;
 - La note globale de satisfaction confirme cette tendance avec une évaluation de 15.6/20 en 2024 et 15.7/20 en 2023 pour un référentiel de 15/20.

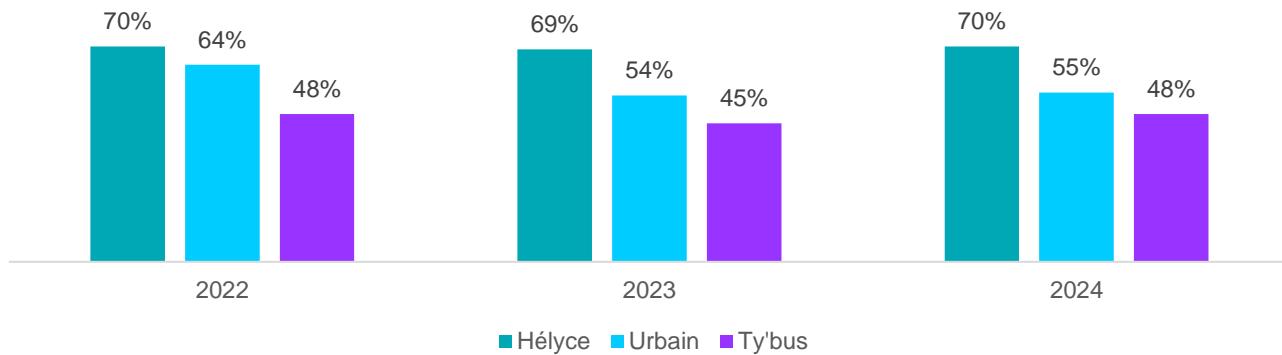
Indices de satisfaction



Notes de satisfaction
(sur 20)



Indices de satisfaction



Base : 299 clients Hélyce / 216 clients Urbain / 48 clients Ty'bus

- Au niveau global, 61% des clients accordent au réseau Ycéo une note de satisfaction supérieure à 15/20
- Le score obtenu en 2024 est stable depuis 2022 et résiste plutôt bien dans un environnement de travaux. Cependant, il représente quand même un plus bas depuis 2012, date de la mise en service d'Hélyce. In fine, entre 2021 et 2024, la satisfaction perçue passe d'un plus haut (78%) à un plus bas (61%) en perdant 17 points
- La satisfaction relative à Hélyce se maintient au cours de l'année écoulée avec un indice de satisfaction de 70%. La satisfaction sur les lignes Urbaines et Ty'bus reste également stable au cours des douze derniers mois.

3.7.3. Réclamations

Réclamations pour 1 000 000 de voyages

	2023	2024	Écart
Nombre Réclamations (hors PV)	273	298	+9 %
Nombre Réclamations sur PV	71	81	+14 %
Total	344	377	+10 %
Nb de réclamations pour 1 millions de voyages	35	38	+6 %
Taux de réponse dans un délai conforme NF Service	100 %	99 %	-1 %

Le nombre de réclamations augmente entre 2024 et 2023, soit +10 % ou +33 réclamations.

Le taux de réponse dans un délai conforme NF, soit dans les 48h après réception de la réclamation, augmente et passe à 99 %.

3.7.4. Enquête « clients mystère » Transport public de voyageurs et stationnement

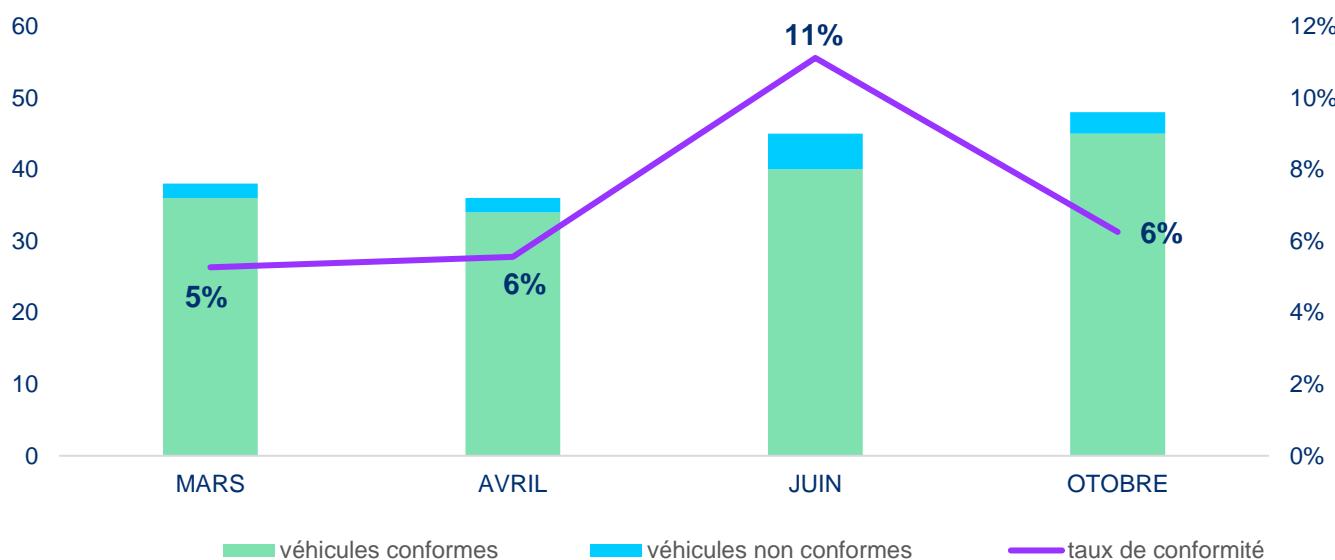
Les enquêtes mystères mensuelles permettent de contrôler en agence, par téléphone ou par mail, la qualité des réponses apportées par l'équipe de l'Espace Mobilité (offres transport et stationnement). Le taux de satisfaction est remarquable avec 83 % de réponses conformes en 2024. Ce taux atteint 88 % pour les visites en agence.

Critère	NB mesures	% de conformité
Appel téléphonique	60	82 %
Site internet	61	90 %
Visite parc de stationnement	25	64 %
Visite agence	41	88 %

3.7.5. Contrôle qualité des prestations

Le nettoyage du parc de véhicules de la Stran est réalisé par la société SUD SERVICE. La prestation est réalisée chaque jour de la semaine et s'exécute sur le dépôt de la Stran.

Des contrôles mensuels contradictoires sont effectués et, en cas de non-conformité du nettoyage des véhicules, des pénalités sont appliquées.



Sur l'année 2024, le taux de non-conformité reste inférieur à 12 %. Sur 3 des 4 contrôles réalisés, le nombre de véhicules conformes atteint des niveaux supérieurs à 90 % témoignant de la forte qualité de prestation.

3.7.6. Sécurité

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Accidentologie

	2023	2024	Écart 2024-2023
Taux d'accidents matériels responsables aux 10 000 kms	0,45	0,48	0,03
Taux d'accidents matériels non-responsables aux 10 000 kms	0,10	0,09	-0,01
Taux d'accidents corporels aux 10 000 kms	0,18	0,14	-0,04
Taux d'accidents total aux 10 000 kms	0,72	0,70	-0,02

Les sinistres avec tiers déclarés à l'assureur Stran (AXA) sont au nombre de 65 en 2024 avec une responsabilité totale engagée dans 34 cas contre 20 en 2023. La part des sinistres non responsables évolue légèrement en 2024 soit 34 pour 31 cas en 2023.

La dégradation de la sinistralité s'explique par les raisons suivantes :

- Les fréquences responsables des sinistres sont en augmentation entre 2023 et 2024 ;
- La consolidation en 2024 de certains dossiers corporels antérieurs pour lesquels les provisions ont dû être réévaluées ;
- Une année 2024 elle aussi marquée par 2 sinistres corporels d'intensité qui représentent la moitié de la charge sinistre annuelle avec une augmentation du nombre global de sinistres corporels.

Considérant ces résultats, pour chaque sinistre déclaré responsable, corporel ou matériel, le service exploitation en lien avec le service RH Stran a renforcé le suivi des conducteurs impliqués. L'objectif est d'informer l'agent sur l'impact en termes de coûts et d'agir sur le volet préventif.

Parallèlement à la progression des sinistres corporels déclarés, les sinistres corporels « internes » baissent avec 39 cas enregistrés en 2023 (contre 54 en 2023). Il s'agit d'accidents jugés sans gravité pour lesquels un contact téléphonique systématique avec la victime permet de cerner et confirmer l'état de santé de la personne.

Pour les sinistres purement matériels, sans tiers, une analyse fine des circonstances des accidents responsables révèle que les causes les plus fréquentes concernent toujours des collisions avec des véhicules en stationnement occasionnant des dégâts mineurs. Pour les accidents non responsables, les changements de file et le non-respect du système de priorité aux feux par les tiers sont les motifs les plus connus de collision.

Quant au montant de la prime de l'année 2024, il a été valorisé avec une augmentation de +4%. Il est à noter que le marché de l'assurance, haussier structurellement, s'est durci fortement depuis 2022 et la tendance s'est poursuivie en 2024.

3.7.7. Fraude

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

	2023	2024	Écart 2024-2023
Nombre de personnes contrôlées	170 494	214 781	26 %
Nombre d'infractions constatées	7 571	8 709	15 %
Taux de fraude apparent	4 %	4 %	0 %
Taux de contrôle	2 %	2 %	0 %
Taux de recouvrement	61 %	59 %	-2 %

Taux de contrôle : nombre de voyageurs contrôlés / nombre de voyageurs transportés.

Taux de recouvrement : nombre d'infractions régularisées / nombre d'infractions émises.

Le nombre de personnes contrôlées augmente entre 2023 et 2024 (+26 % et 44 287 personnes).

Le nombre d'infractions constatées est également en hausse entre 2023 et 2024, +15 %.

4. RAPPORT DE GESTION DES PRESTATIONS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Le compte de résultat de la Stran selon la présentation comptable est réparti sur les principaux contrats de la société dans le tableau ci-dessous.

€	Résultat		2024		
	Total 2023	Total 2024	Transport	Vélos	Stationnement
Résultat net global	-25 394	-240 406	-428 549	95 911	92 232

Le résultat net comptable de la Stran en 2024 s'établit à - 240 k€, soit une diminution de 215 k€ par rapport à 2023. Le détail des comptes annuels de la Stran est présenté en annexes 5.

Les chapitres ci-après présentent les comptes selon la présentation budgétaire utilisée pour les annexes financières de chacun des contrats dont la Stran est titulaire, soit :

- Contrat d'Obligation de Service Public (OSP) : La Stran est lié à la Carene par un contrat d'Obligation de Service Public auquel est adossée une régie de recettes et d'avances. Ce contrat définit les modalités de gestion et d'exploitation du réseau par la Stran pour le compte de la Carene. Sa mise à jour se fait par avenant.
 - NB : Il est important de noter que la présentation budgétaire du contrat Transport diffère de la présentation comptable, ce qui implique que le total des charges et des produits indiqués dans les tableaux sous le titre 4.1 ne présente pas les mêmes montants que le tableau du compte de résultat de la Stran réparti par contrat.
- Exploitation d'équipements de stationnement pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire.
- Exploitation d'équipements de stationnement et abris vélos pour le compte de la Carene.
- Exploitation d'un service communautaire de locations de vélos pour le compte de la Carene.
- Le conseil et l'accompagnement sur le champ de la mobilité dédiés aux personnes en situation d'insertion professionnelle résidant sur le territoire de la CARENE.

4.1. Contrat transport public de voyageurs

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

4.1.1. Charges totales

Le tableau des charges totales du contrat transport présente l'évolution des charges entre 2023 et 2024 ainsi que la comparaison avec le budget annexé au contrat OSP. Ce dernier, présenté en euros 2021 dans le contrat initial, tient ici compte de la révision de 14,0034 % calculée selon la formule précisée à l'article 41 du contrat OSP.

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Masse salariale	13 013 618	13 869 884	856 266	7%	13 572 538	-297 347	-2%
Kilomètres parcourus							
Par les véhicules de la STRAN	2 500 935	2 383 475	-117 460	-5%	2 136 281	-247 194	-10%
Sur la prestation scolaire affrétée	2 345 897	2 489 204	143 308	6%	2 545 832	56 627	2%
Sur la prestation Ty'bus affrétée	793 072	784 340	-8 732	-1%	874 086	89 746	11%
Sur la prestation Urbaine affrétée	272 594	309 340	36 746	13%	295 715	-13 625	-4%
Dépenses liées à l'offre kilométrique	5 912 498	5 966 359	53 862	1 %	5 851 914	-114 445	-2%
Autres prestations affrétées	351 187	554 007	202 820	58%	290 367	-263 641	-48%
Frais généraux	1 996 947	2 549 401	552 454	28%	2 596 340	46 939	2%
Dépenses d'exploitation	21 274 250	22 939 652	1 665 402	8%	22 311 158	-628 493	-3%
Frais financiers et amortissements	283 072	302 017	18 945	7%	-332 890	30 873	10%
Dépenses du compte transport	21 557 322	23 241 669	1 684 347	8%	22 644 048	-597 621	-3%
Transports occasionnels, ch. Exceptionnelles et dotations aux provisions	60 591	750	-59 841	-99%	10 000	9 250	1233%
Dépenses totales	21 617 913	23 242 419	1 624 506	8%	22 654 048	-588 371	-3%
Résultat	-193 594	-428 549	234 955	121%	0	-428 549	-100%
Offre kilométrique	4 664 709 km	4 672 165 km	7 456 km	0 %	4 698 097 km	25 932 km	1 %
Coût d'exploitation au km	4,56 €/km	4,91 €/km	0,35 €/km	8 %	4,75 €/km	-0,16 €/km	-3 %

Le total des dépenses d'exploitation évolue de +1 625 k€ entre 2023 et 2024, soit +8 %. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées à la masse salariale (+856 k€ ; +7 %) et aux frais généraux (+552 k€ ; +28 %).

Le solde de l'évolution de chacun des postes présentés dans le tableau suivants.

Le total des dépenses d'exploitation réalisées en 2024 concernant le compte transport est supérieur de 588 k€ au budget OSP révisé sur l'année 2024 (soit +3 %). Le coût d'exploitation au kilomètre 2024 est par conséquent supérieur au contrat avec 4,91 € / km en réalisé et 4,75 € / km au contrat. Pour mémoire, le dernier coût kilométrique UTP connu, c'est-à-dire concernant l'année 2022, s'établit à 5,22 € / km.

Le résultat du compte Transport s'établit à -429 k€ sur l'exercice 2024. Chaque ligne du budget annexé au contrat OSP est, dans le tableau ci-dessus, exprimée en € révisé c'est-à-dire qu'aux montants initiaux exprimés en € 2021 est appliquée une formule de révision globale du contrat (taux unique de 14,0034 %). Cette formule de révision globale est calculée sur la base de cinq indices : salaires, gazole, matériel, entretien, prix à la consommation.

4.1.2. Charges liées au personnel

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Les charges de personnel représentent 60 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2024 (61% au contrat OSP).

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Salaire	6 587 110	7 166 943	579 832	9%	6 909 973	-256 970	-4%
Primes d'ancienneté	813 197	873 324	60 127	7%	856 323	-17 001	-2%
Primes liées à la fonction	410 332	435 884	25 552	6%	440 344	4 461	1%
Primes liées à l'exécution du travail	470 351	502 776	32 426	7%	458 963	-43 814	-9%
Autres primes	583 290	503 575	-79 715	-14%	528 341	24 940	5%
Abondement indemnité fin de carrière	50 000	200 000	150 000	300%	-159 605	-40 395	-20%
Indemnités de cessation de contrat	187 520	153 311	-34 209	-18%	-45 601	-107 710	-70%
Remboursement org sociaux	-523 090	-591 205	-68 115	13%	-348 401	242 804	-41%
Aides à l'emploi et aux formations	-87 486	-114 824	-27 338	31%	-91 203	23 621	-21%
Rémunérations	-8 491 224	-9 129 783	638 559	8%	-8 959 719	-170 064	-2%
Charges patronales	3 745 510	4 059 866	314 356	8 %	4 047 886	-11 980	-0 %
Compte Épargne Temps	193 292	153 199	-40 092	-21%	39 901	-113 298	-74%
CE et sections syndicales	119 598	127 006	7 409	6%	114 340	-12 666	-10%
Intéressement	75 589	90 869	15 280	20%	166 397	75 528	83%
Indemnité de licenciement	39 628	4 123	-35 505	-90%	34 201	30 078	730%
Médaille du travail	5 316	3 837	-1 480	-28%	3 420	-417	-11%
Tickets restaurant	56 190	67 708	11 518	20%	54 824	-12 884	-19%
Dotations vêtement	138 371	113 374	-24 997	-18%	129 049	15 674	14%
Formations	110 930	76 006	-34 924	-31%		-76 006	-100%
Frais de déplacement	13 821	15 867	2 047	15%	5 700	-10 167	-64%
Personnel extérieur et divers	24 151	28 246	4 095	17%	17 101	-11 145	-39%
Autres charges de personnel	776 885	680 236	-96 649	-12%	564 933	-115 303	-17%
Masse salariale totale	13 013 618	13 869 884	856 266	7%	13 572 538	-297 347	-2%

Les frais de personnel sur le compte Transport augmentent de +856 k€ entre 2023 et 2024. Cette évolution s'explique en grande partie par les évolutions salariales liées aux Négociations Annuelles Obligatoires et également par l'augmentation des effectifs en 2024.

4.1.3. Charges liées aux kilomètres parcourus par les véhicules Stran

Les charges liées aux kilomètres parcourus par les véhicules Stran représentent 10 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2024 (10 % au contrat OSP).

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Achats de pièces	662 227	654 716	-7 511	-1%	598 678	-56 038	-9%
Entretien extérieur véhicules	119 869	190 451	70 582	59%	186 852	-3 600	-2%
Entretien matériel atelier & achats fournitures	59 697	47 402	-12 295	-21%	-30 895	-16 507	-35%
Refacturation pièces et indemnités assurances	-25 557	-97 764	-72 208	283%	22 801	74 964	-77%
Gasoil	1 958 594	1 870 696	-87 898	-4%	1 648 973	-221 723	-12%
Remboursement TICPE	-273 896	-282 026	-8 130	3%	-306 316	-24 290	9%
Total des dépenses liées aux km parcourus par les véhicules de la Stran	-2 500 935	-2 383 475	-117 460	-5%	-2 136 281	-247 194	-10%
Coût du Km en euros	0,70	0,66	-0,04	5%	0,59	-0,07	-10%
Dont Coût du Km en € Gasoil	0,55	0,52	-0,03	5%	0,46	-0,06	-12%
Km parcourus par les véhicules de la Stran³	3 583 843 km	3 613 815 km	29 972 km	-1%	3 603 647 km	-10 168	0%
Consommation Stran en litres	1 279 284 L	1 308 098 L	28 814 L	-2%	1 259 952 L	-48 146	-4%
Au 100 km	35,7 L/100km	36,7 L/100 km	1,0 L/100 km	-3%	35,0 L/100 km	-1,76	-5%
Prix du Litre HT hors TICPE	1,531	1,430	-0,101	7%	1,309	-0,12	-8%

Le montant total des charges directement liées aux km parcourus par les véhicules de la Stran diminue de -117 k€, soit une baisse de -5 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution du coût du gasoil (-88 k€) et l'augmentation des refacturations de pièces et indemnités assurances perçues en 2024 (+72 k€).

³ Selon les relevés kilométriques effectués chaque mois sur chacun des véhicules et comprenant les véhicules de relève.

4.1.4. Charges liées aux kilomètres affrétés

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Les charges liées aux kilomètres affrétés représentent 16 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2024 (17 % au contrat OSP).

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Scolaires	2 345 897	2 489 204	143 308	6%	2 545 832	56 627	2%
Offre kilométrique	713 171 km	705 070 km	-8 101 km	-1 %	713 178 km	8 108 km	1 %
Prix kilométrique	3,3 €	3,5 €	0,2 €	7 %	3,6 €	0,0 €	1 %
Urbain	272 594	309 340	36 746	13%	295 715	-13 625	-4%
Offre kilométrique	95 280 km	100 110 km	4 830 km	5 %	96 071 km	-4 039 km	-4 %
Prix kilométrique	2,9 €	3,1 €	0,2 €	8 %	3,1 €	0,0 €	0 %
Ty'bus	793 072	784 340	-8 732	-1%	874 086	89 746	11%
Offre kilométrique	272 415 km	253 170 km	-19 245 km	-7 %	285 201 km	32 031 km	13 %
Prix kilométrique	2,9 €	3,1 €	0,2 €	6 %	3,1 €	-0,0 €	-1 %
Total des prestations affrétées	3 411 563	3 582 884	171 321	5%	3 715 633	132 749	4%
Offre kilométrique	1 080 866 km	1 058 350 km	-22 516 km	-2 %	1 094 450 km	36 100 km	3 %
Prix kilométrique	3,2 €	3,4 €	0,2 €	7 %	3,4 €	0,0 €	0 %

L'offre kilométrique présentée dans ce tableau correspond aux kilomètres facturés par les titulaires des contrats d'affrètement. Les kilomètres effectués dans le cadre de prêts de véhicules Stran sont déduits car ils sont déjà comptabilisés dans les kilomètres effectués par les véhicules Stran.

Les prestations affrétées par la Stran augmentent de +171 k€ entre 2023 et 2024.

L'écart de +133 k€ entre le budget OSP révisé et le réel 2024 s'explique notamment par :

- L'application par la Stran de pénalités, soit un impact de 58 k€ ;
- Un nombre de kilomètres réalisés inférieur à celui prévu au contrat (-36 100 kilomètres).

4.1.5. Charges liées aux autres prestations affrétées

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Ycéo Navette	74 778	79 876	5 098	7%	73 760	-6 116	-8%
Ycéo Flex	51 092	43 847	-7 245	-14%	76 943	33 096	75%
Ycéo Access	-225 318	430 285	204 967	91%	139 663	-290 621	-68%
Total des autres prestations affrétées	351 187	554 007	202 820	58%	290 367	-263 641	-48%

Le contrat des navettes estivales évolue entre 2023 et 2024 de +5 k€ du fait de la révision de l'indice. La prestation Ycéo Access connaît, quant à elle, la plus forte progression avec +205 k€ soit +91 % entre 2023 et 2024. Le montant total des dépenses est supérieur de +291 k€ au budget OSP. Cette prestation est totalement sous-traitée depuis début décembre 2023 (elle était auparavant partiellement réalisée par la Stran).

4.1.6. Frais généraux

Les charges liées aux frais généraux représentent 11 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2024 (12 % au contrat OSP).

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Assurances matériel roulant	267 697	270 463	2 766	1%	387 612	117 148	43%
Sécurité bus	302 950	316 897	13 946	5%	298 803	-18 094	-6%
Achats et maintenance informatique	307 671	431 575	123 904	40%	262 350	-169 224	-39%
Impôts et taxes	133 830	124 050	-9 781	-7%	185 826	61 776	50%
Nettoyage bus	137 045	148 019	10 974	8%	164 051	16 032	11%
Promotion information billetterie	196 898	483 332	286 434	145%	612 652	129 320	27%
Entretien du réseau	97 451	81 375	-16 076	-16%	78 206	-3 168	-4%
Téléphonie	65 643	60 555	-5 088	-8%	120 160	59 605	98%
Entretien des locaux	93 480	50 600	-42 880	-46%	62 360	11 760	23%
Fluides	61 532	63 810	2 278	4%	57 914	-5 896	-9%
Entretien véhicules Stran	58 971	37 686	-21 284	-36%	42 979	5 293	14%
Achats généraux	35 324	24 899	-10 425	-30%	44 803	19 905	80%
Autres frais généraux	238 455	456 141	217 685	91%	278 624	-177 516	-39%
Dépenses liées aux frais généraux	1 996 947	2 549 401	552 454	28%	2 596 340	46 939	2%

Les postes composant les frais généraux augmentent de 552 k€ entre 2023 et 2024, soit +28 %.

Les principales évolutions à noter entre 2023 et 2024 sont les suivantes

- Promotion information billetterie : +286 k€ liés au lancement de la nouvelle marque commerciale de la Stran, Ycéo, fin janvier 2024 et son déploiement notamment au niveau des livrées des bus.
- Autres frais généraux : + 218 k€ avec notamment la comptabilisation de la perte sur créance irrécouvrable du titulaire du contrat pub sur les bus entre 2021 et 2023 pour 82 k€. Cette perte est compensée par la reprise sur provision comptabilisée en 2023 et présentée dans le tableau détaillant les produits. Les autres frais généraux enregistrent également la réception organisée pour les 40 ans de la Stran et la remise des médailles du travail au personnel de la Stran (47 k€) ainsi que les honoraires qui ont augmentées de 43 k€.
- Achats et maintenance informatique : +124 k€ dont +133 k€ sur les contrats de maintenance. Cette évolution est principalement liée aux contrats de maintenance des outils financés par la feuille de route numérique (Cf. avenant 1 du contrat OSP). Il s'agit du contrat de maintenance du site internet (49 k€) et du logiciel de gestion des prestations de transport à la demande (+25 k€ entre 2024 et 2023). Les autres éléments significatifs sont la mise en place d'un logiciel pour le contrôle de gestion (22 k€) et l'augmentation des prestations de notre principal fournisseur informatique avec notamment la mise en place d'audit de cybersécurité (+14 k€).

4.1.7. Frais financiers et amortissements

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Frais financiers	26 217	20 356	-5 861	-22%	19 381	-976	-5%
Dotation aux amortissements et provisions	270 798	321 584	50 786	19%	-313 509	-8 075	-3%
Reprise sur subvention d'équipement	-13 943	-39 924	-25 981	186%		39 924	-100%
Dépenses liées aux frais généraux	283 072	302 017	18 945	7%	332 890	30 873	10%

Les dotations aux amortissements augmentent de +51 k€ selon les investissements réalisés en 2023 et 2024 avec notamment la mise en production du nouveau site internet en 2024 (impact de 34 k€ sur les dotations aux amortissements). Cet impact est totalement neutralisé par la reprise sur subvention d'équipement.

4.1.8. Transports occasionnels, charges exceptionnelles et dotations aux provisions

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Transport occasionnel	-2 855		-2 855	-100%		0	0%
Charges exceptionnelles	-8 158	-750	-7 408	-91%	-10 000	9 250	1233%
Dotations aux provisions	-49 578		-49 578	-100%		0	0%
Total	-60 591	-750	-59 841	-99%	-10 000	9 250	1233%

Le montant des charges a diminué de -60 k€, soit -99 % entre 2023 et 2024. Cette évolution est principalement liée aux dotations aux provisions comptabilisées en 2023 concernant le redressement judiciaire du client titulaire du contrat de pub sur les bus de la Stran.

4.1.9. Produits

Les produits perçus sur le contrat Transport proviennent quasiment exclusivement de la rémunération prévue au contrat OSP et révisée annuellement. Le contrat prévoit également que la Stran perçoive directement des produits issus de la publicité sur les bus.

D'autres typologies de produits entrent dans les « Produits totaux » :

- La rémunération perçue sur le contrat périscolaire Ville de Saint-Nazaire ;
- Les remboursements d'assurances (autres que véhicules) ;
- Les produits des délits de fraudes d'habitude (DFH) et d'autres produits marginaux.

En 2024, les réintégrations diverses et transferts de charges augmentent de 101 k€ comparativement à 2023 du fait principalement de la reprise de provisions liée au redressement judiciaire du client titulaire du contrat de pub sur les bus pour 98 k€.

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		OSP révisé 2024	Évolution OSP - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Produits de la publicité	97 000	56 696	-40 304	-42%	45 601	-11 095	-20%
Rémunération contractuelle	19 144 741	19 391 466	246 725	1%	19 391 466	0	0 %
Évolution de l'indice	2 013 127	2 772 133	759 006	38%	2 772 133	0	0 %
Intéressement des recettes		11 078	11 078	0 %		-11 078	-100 %
Avenants	42 769	404 665	361 896	846%	404 665	0	0%
Rémunération totale de l'Autorité Organisatrice	21 200 637	22 579 342	1 378 705	7%	22 568 263	-11 079	0%
Produits du compte transport	21 297 637	22 636 038	1 338 401	6%	22 644 048	8 010	0%
- Plateforme mobilité	106 605		-106 605	-100%		0	0%
- Produits exceptionnels	2 347	6 200	3 853	164%	10 000	3 800	61%
- Réintégrations diverses+ transfert de charges	13 351	114 849	101 497	760%	2 800	-112 049	-98%
- Transports occasionnels	4 380	56 783	52 404	1197%		-56 783	-100%
Autres produits encaissés par l'exploitant	126 683	177 832	51 149	40%	12 800	-165 032	-93%
Produits totaux	21 424 319	22 813 870	1 389 551	6%	22 656 848	-157 022	-1%

La rémunération totale versée par la Carene en 2024 s'élève à 22 579 k€. Elle tient compte d'une rémunération contractuelle de 19 391 k€ révisée selon un indice de révision calculé à 14,0034 %.

4.2. Contrat Services vélos

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



4.2.1. Compte d'exploitation

Sur l'année 2024, le contrat vélos présente un résultat bénéficiaire pour la Stran à hauteur de +96 k€ en amélioration comparativement à 2023 (+25 k€).

Ce résultat s'explique notamment par la régularisation sur l'exercice 2024 des dépenses réalisées en 2023 et 2024 pour l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau local commercial.

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023	
			en €	en %
Produits				
Rémunération CAP	107 186	107 186	0	0%
Rémunération Carene	817 488	1 164 909	347 420	38%
Autres produits	40 382	67 923	27 541	68%
Total des produits	965 057	1 340 018	374 961	39%
Charges				
Masse salariale	534 015	730 802	196 787	37%
Local	-116 809	-119 469	2 660	2%
Communication	-64 483	-74 424	9 941	15%
Équipements et pièces de rechange	-140 665	-274 449	133 784	95%
Informatique et matériel de bureau	-16 678	-17 299	621	4%
Véhicules	-15 356	-15 276	-80	-1%
Divers	-5 915	-11 818	5 903	100%
Abris vélos	-569	-569	0	0%
Total des charges	894 490	1 244 106	349 616	39%
Résultat	70 566	95 911	25 345	36%

Les dépenses d'exploitation du contrat vélos représentent 5 % des dépenses d'exploitation totales de la Stran. Elles sont en hausse de 350 k€ entre 2023 et 2024, soit +39 %.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de la masse salariale (+197 k€) en lien avec l'évolution de l'effectif et la hausse des salaires du fait des accords passés en 2024. L'évolution de l'effectif résulte de l'augmentation de la flotte de vélos gérée par la Stran entre 2023 et 2024 (+1 120 VAE).

Les dépenses en équipements et pièces de rechange ont augmenté en raison de l'accroissement de la flotte de vélos.

4.3. Contrats Stationnement

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

4.3.1. Compte d'exploitation contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire

Sur l'année 2024, le contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire présente un résultat bénéficiaire pour la Stran à hauteur de +81 k€, en diminution comparativement à 2023 (-4 k€).

	2023	2024	Évolution 2024 - 2023		Contrat 2024	Évolution Contrat - 2024	
			en €	en %		en €	en %
Masse salariale	234 199	267 155	32 956	14%	293 788	26 633	10%
Parcs en enclos	120 314	110 721	-9 593	-8%	119 658	8 937	8%
Horodateurs	44 881	34 207	-10 673	-24%	60 687	26 480	77%
Divers et communication	13 877	15 291	1 414	10%	34 216	18 925	124%
Total des charges	413 271	427 374	14 104	3%	508 349	80 975	19%
Autres produits	2 386	326	-2 060	-86%			
Résultat	85 059	81 301	-3 758	-4%			

Les dépenses d'exploitation du contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire représentent 2 % des dépenses d'exploitation totales de la Stran. Elles progressent de 14 k€ entre 2023 et 2024 soit +3 %.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution de la masse salariale (+33 k€) lié à un effectif qui s'est stabilisé en 2024 comparativement à 2023.

4.3.2. Compte d'exploitation contrat stationnement Carene

Sur l'année 2024, le contrat stationnement Carene présente un résultat bénéficiaire à hauteur de 11 k€, en diminution de -2 k€ comparativement à 2023.

	2023	2024	Évolution		Contrat 2024	Évolution	
			en €	en %		en €	en %
Masse salariale	40 918	46 329	5 410	13%	42 961	-3 368	-7%
Météor	38 785	52 266	13 481	35%	39 851	-12 415	-24%
Autres parkings	40 207	24 880	-15 327	-38%	50 939	26 059	105%
Abris vélos							
Total des charges	119 910	123 475	3 565	3%	133 751	10 277	8%
Autres produits		654	654	0%			
Résultat	12 574	10 930	-1 644	-13%			

Les dépenses d'exploitation du contrat stationnement Carene représentent moins de 1 % des dépenses d'exploitation totales de la Stran. Elles sont en augmentation de +4 k€ entre 2023 et 2024, soit +3 %.

Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses comptabilisées pour le remplacement de détecteurs sur Météor pour 4 k€.

4.3.3. Gouvernement d'entreprise

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Application de l'ordonnance numéro 2017-1162 du 12 juillet 2017 (décret du 18 juillet) instaurant un rapport sur le gouvernement d'entreprise applicable à compter du 01/01/2017.

A. État des mandats détenus par les administrateurs au 31 décembre 2024 :

	Actionnaires	Représentants CA	Details des mandats	Nombre de mandats
1	Carene	Christophe Cotta	Administrateur SPL Stran / SPL Sonadev / Délégué club des villes cyclables / AGIR / GART / ORT / CATP Agir	7
2	Carene	Sylvie CAUCHIE Maire de Besné	Administratrice SPL Stran / Sonadev / Addr / PNRB / SNAT	5
3	Carene	Marie-Anne HALGAND Conseillère municipale Saint Joachim	Administratrice SPL Stran / Sonadev / Addr / SPL GIE / SEM	5
4	Carene	Jean-Louis LELIEVRE Conseiller municipal Trignac	Administrateur SPL Stran / SPL Sonadev Territoires publics / SEM Sonadev / SPL Gie	3
5	Carene	Thierry NOGUET Maire Montoir de Bretagne	Administrateur SPL Stran / SPL SNAT / SPL Sonadev / Addr / Conseil développement Grand Port Nantes St Nazaire	5
6	Carene	Jean-Michel CRAND Maire St Malo de Guersac	Administrateur SPL Stran / SPL Snat / SPL Sonadev / Addr / EPF Loire Atlantique / CIAS	6
7	Carene	François CHENEAU Maire Donges	Administrateur SPL Stran / Sonadev / Snat	3
8	Carene	Franck HERVY Maire La Chapelle des Marais	Administrateur SPL Stran / Sonadev / Silène	3
9	Carene	Mathieu COENT Maire de Saint André des Eaux	Administrateur SPL Stran – SPL et SEM Sonadev / SPL Snat / SPL Addr / SPL Pornichet La Destination / PNRB	6
10	Carene	Frédérique MARTIN 1 ^{ère} Adjointe Pornichet	Administratrice SPL Stran / SPL Pornichet La Destination	2
11	Ville St Nazaire	Mathieu Failler Conseiller municipal de St Nazaire	Administrateur SPL Stran – CA Le Théâtre / CA du CCAS	3
12	Ville St Nazaire	Jean Luc SECHET Maire Adjoint St Nazaire	Administrateur SPL Stran / CISPD / Sonadev / Délégué ADPS –SPL LAD – Terre Atlantique / Réagir BCAO	7
13	Assemblée spéciale	Franck LOUVRIER Maire La Baule et Président Cap Atlantique	Administrateur SPL Stran /SEM et Région PDL / PDL participations / SNAT / SPL Pornichet La Destination / Addr	7

B. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires

Aucune délégation n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires pendant l'exercice 2024.

C. Conventions en cours sur exercice 2024 :

1° Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs de Saint-Nazaire et son agglomération :

Contrat de 8 années, approuvé en séance du conseil communautaire du 7 décembre 2021, signé en date du 17 décembre 2021 avec effet au 1^{er} janvier 2022 entre l'autorité organisatrice, la Carene, et la Stran. Cette convention prévoit, entre autres, le mode de calcul de la rémunération à verser par la Carene. Elle indique en outre la liste des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition gracieusement par la Carene à la Stran.

Montants financiers : La Stran s'engage sur un forfait annuel de charges 19 796 k€ HT contractuel soit 22 568 k€ HT avec la révision 2024 pour une offre kilométrique totale comprenant la sous-traitance de 4.7 M de kilomètres.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant :

- Avenant numéro 1 signé le 12 mai 2023.

2° Convention de mandat signée entre la Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique pour assurer la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélos à assistance électrique (Vélycéo) pour les résidents du territoire de cette agglomération.

- Délibérations du Conseil Communautaire de Cap Atlantique :
 - Du 1^{er} juillet 2021 sur les principes du service Vélycéo pour Cap Atlantique ;
 - Du 4 novembre 2021 concernant la prise de participation de Cap Atlantique dans le capital de la SPL Stran ;
 - Du 7 avril 2022 concernant la mise en place opérationnelle du service Vélycéo sur le territoire.
- Convention signée le 23 juin 2022 pour une durée allant du 22 septembre 2022 au 31 décembre 2023 et prolongée d'une année par avenant datant du 15 janvier 2024
- Budget 2024 : 107 k€ HT.

Cette convention de mandat est assortie d'une régie de recettes et d'un contrat de mandat de facturation.

D. Conventions avec reconduction tacite :

1° Contrat signé avec la Carene pour la gestion des parcs de stationnements communautaires effectif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 renouvelable tacitement 4 fois pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

- Marché public de service numéro 202010271426 ;
- Budget 2024 : 133 k€ HT (hors abris et box vélos figurant au contrat vélo CARENE).

2° Convention conclue avec la Carene pour la gestion du service public communautaire de location de vélos pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 reconductible tacitement 2 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

- Marché public de prestation de service numéro 202111301037 signé le 25 mai 2022 ;
- Budget estimatif pour 2024 : 706 k€ HT.

1° Signature de l'avenant numéro 2 au contrat OSP le 11 mars 2024 ;

- Délibération du conseil communautaire du 13 février 2024 ;
- Objet :
 - Intégration au contrat OSP des prestations de la plateforme mobilité précédemment confiées à la Stran dans le cadre d'un marché de prestation de services, soit l'accompagnement à la mobilité des personnes en insertion pour un montant de 103 k€ / an en € 2021 ;
 - De corriger la formulation du calcul des indices permettant d'établir la révision de la rémunération de l'opérateur interne ;
 - De mettre à jour l'annexe « charte graphique » à la suite de la modification de la marque mobilité de l'agglomération.

2° Signature de l'avenant numéro 3 au contrat OSP le 28 janvier 2025 ;

- Délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2024 ;
- Objet : faire évoluer la rémunération de l'opérateur interne et de modifier l'annexe 5 du contrat OSP sur les points suivants :
 - De prendre en compte les dépenses liées à la nouvelle marque de mobilité Ycéo déployée sur l'année 2024 pour un montant de 382 398 € HT (€ 2021), puis 92 980 € HT en 2025 (en € 2021) et 39 189 € HT en 2027 (€ 2021) ;
 - De prendre en compte le nouveau circuit scolaire Besné-Donges mis en exploitation à la rentrée de septembre 2024, soit +22 267,30 € HT (€ 2021). Les années de 2025 à 2029 sont elles aussi concernées avec la mise en exploitation d'un 2^{ème} circuit scolaire en septembre 2025, soit une évolution de la rémunération de +78 495,10 € HT (en € 2021) pour l'année 2025. Puis en année pleine, à partir de 2026, ces deux circuits représenteront une évolution de +112 455,60 € HT (€ 2021).

3° Convention notifiée le 21 mars 2023 par la Ville de Saint-Nazaire pour l'exploitation d'équipements de stationnement sur la Ville de Saint-Nazaire pour une durée de 24 mois reconductibles de manière tacite deux fois pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2027 avec entrée en vigueur à sa date de notification.

- Marché public de prestation de service numéro 202309221100 ;
- Budget estimatif 2024 : 525 k€.

4° Convention de mandat signée le 23 juin 2022 entre la Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique pour assurer la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélos à assistance électrique (Vélycéo) pour les résidents du territoire de cette agglomération.

Cette convention a fait l'objet de deux avenants :

- Avenant numéro 1 signé le 14 avril 2023 dont l'objet est de corriger une mention relative au nombre d'échéance de paiement dont la Stran était redevable (5 échéances de 20% au lieu de 6 échéances de 20%) ;
- Avenant numéro 2 signé le 15 janvier 2024, modifie la convention de mandat sur trois points :
 - Prolongation du service pour l'année 2024 ;
 - Ouverture du service aux personnes morales ;
 - Modification des tarifs mensuels.

5° Convention conclue avec la Ville de Saint-Nazaire pour la gestion de la réservation des transports publics de personnes pour la Ville de Saint-Nazaire notifiée le 19 avril 2024 pour une durée allant de la notification jusqu'au 22/10/2027.

- Budget 2024 : 22 k€ HT.

5. ANNEXES

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



5.1. Annexe 1 : Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	838k€	838k€	838k€	838k€	838k€
Nombre des actions ordinaires existantes	52 382	52 382	52 382	52 382	52 382
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires HT	17 489k€	19 413k€	21 693k€	23 018k€	24 736k€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	244k€	185k€	494k€	284k€	113k€
Impôts sur les bénéfices	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-126k€	-142k€	202k€	-25k€	-240k€
Résultat distribué	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5	4	9	5	2
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2,41	-2,72	3,86	-0,48	-4,59
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	224,4	228,1	235,0	245,30	257,10
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 866k€	8 679k€	9 109k€	9 741k€	10 562k€
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 300k€	3 686k€	3 779k€	3 984k€	4 403k€

5.2. Annexe 2 : Autres informations financières

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice : les évènements importants survenus après le 31/12/2023, date de clôture de l'exercice précédent sont détaillés dans l'annexe 5.

Activité en matière de recherche et développement : des activités de R&D ont été menées en interne mais n'ont pas donné lieu à facturation au titre de l'exercice écoulé.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs : à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose par date d'échéance, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Article D - 441 I1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D - 441 I2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT											
Nombre de factures concernées					197					23	
Montant total TTC des factures concernées	701 525	14 890	955	4 286	721 657	1 888 416	10 188	5 919	2 792	1 907 315	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	6%	0%	0%	0%	6%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						8%	0%	0%	0%	8%	
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES											
Nombre de factures exclues											
Nombre total des factures exclues											
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL article L441-6 ou article L 443-1 du code du commerce)											
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	45 Jours Facture					30 Jours date de facture					

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 5 293 € qui ont donné lieu à une imposition théorique de 1 323 €.

5.3. Annexe 3 : Définition des indicateurs et impact accord

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Accord d'intéressement

L'accord d'intéressement en vigueur a été signé le 17 juin 2024 une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il a pour objectif de dynamiser la motivation de tous les collaborateurs et de garantir la reconnaissance de l'effort collectif nécessaire à la croissance de l'activité.

5 indicateurs servent de base au calcul de cette prime d'intéressement versée de manière identique à chaque salarié ayant au moins 3 mois d'ancienneté, proportionnellement à la durée de sa présence dans l'entreprise au cours de l'exercice de référence.

Le calcul est effectué sur 12 mois glissants.

En application des termes de l'accord, un intéressement égal à 385 € (montant brut) a été distribué à tous les salariés au titre de l'exercice 2024 suivant prime décomposée de la manière suivante :

- Évolution du nombre de voyages : niveau 2 = 120 € ;
- Consommation gazole : aucun niveau atteint = 0 € ;
- Satisfaction clients : niveau 2 = 120 € ;
- Accident de travail : aucun niveau atteint = 0 € ;
- Taux de fraude : niveau 3 = 145 €.

Indicateurs	Prime d'intéressement par salarié		
	1 ^{er} niveau 100 €	2 ^{ème} niveau 120 €	3 ^{ème} niveau 145 €
Nombre de voyages : Janvier à décembre 2024 Janvier à décembre 2020	10%	12%	15%
Consommation gazole (calculée à partir de la moyenne pondérée des moyennes de chaque type de véhicules) *	≤ 36,3 L /100	≤ 35,8 L /100	≤ 35,3 L / 100
TF1= Accidents du travail (hors accidents de trajet) Nombre de jours d'arrêts de travail pour accident de travail	≤ 500	≤ 400	≤ 350
Baromètre satisfaction clients : % de clients satisfaits suivant résultats de l'enquête « satisfaction clients » réalisée en fin d'année.	≥ 55%	≥ 60%	≥ 65%
Indicateur fraude (fraude apparente) : Nombre de PV dressés Nombre de clients contrôlés	≤ 4.5 %	≤ 4.3 %	≤ 4.0 %

$$* \frac{\left(\left(\frac{Nbre \ litres \ par \ articulé}{Kms \ articulés} \times Nbre \ de \ vh \right) + \left(\frac{Nbre \ litres \ par \ standard}{Kms \ standards} \times Nbre \ de \ vh \right) + \left(\frac{Nbre \ litres \ par \ minibus}{Kms \ minibus} \times Nbre \ de \ vh \right) \right)}{Nombre \ total \ de \ vh}$$

5.4. Annexe 4 : Comptes annuels – plaquette

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



BILAN

ACTIF	Brut 2024	Amortissement 2024	Net 2024	Net 2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	953 539 €	717 002 €	236 536 €	78 363 €
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	33 219 €		33 219 €	210 685 €
Terrains				
Constructions	3 074 587 €	1 730 062 €	1 344 525 €	1 490 564 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	647 565 €	411 007 €	236 558 €	216 678 €
Autres immobilisations corporelles	1 666 539 €	1 353 401 €	313 138 €	342 872 €
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	350 €		350 €	890 €
TOTAL II	6 375 798 €	4 211 471 €	2 164 327 €	2 340 052 €
Matières premières, approvisionnements	300 633 €		300 633 €	272 149 €
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 757 020 €		1 757 020 €	1 928 877 €
Autres créances	802 896 €		802 896 €	545 165 €
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 797 330 €		2 797 330 €	3 128 897 €
Charges constatées d'avance	94 256 €		94 256 €	102 673 €
TOTAL III	5 752 135 €	0 €	5 752 135 €	5 977 761 €
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	12 127 933 €	4 211 471 €	7 916 462 €	8 317 813 €

BILAN

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

PASSIF	2024	2023
Capital social	838 112 €	838 112 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	3 067 €	3 067 €
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	73 380 €	73 380 €
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	524 339 €	524 339 €
Report à nouveau	-483 719 €	-458 325 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-240 406 €	-25 394 €
Subventions d'investissement	217 172 €	100 967 €
Provisions réglementées		
TOTAL I	931 944 €	1 056 145 €
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II	0 €	0 €
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	66 183	76 559 €
TOTAL III	66 183 €	76 559 €
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 323	110 538 €
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 849 197	2 583 049 €
Dettes fiscales et sociales	2 990 724	2 616 369 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 828	280 €
Produits constatés d'avance (4)	2 009 262	1 874 872 €
TOTAL IV	6 918 334 €	7 185 109 €
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	7 916 462 €	8 317 813 €

COMPTE DE RESULTAT

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

	2024	2023
Ventes de marchandises		
Production vendue - Biens		
Production vendue - Services	24 736 002	23 017 777
Chiffre d'affaires net	24 736 002 €	23 017 777 €
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	892 827 €	609 138 €
Autres produits	283 €	5 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	25 629 112 €	23 626 920 €
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	810 903 €	757 269 €
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-28 484 €	-65 995 €
Autres achats et charges externes	9 331 228 €	8 465 994 €
Impôts, taxes et versements assimilés	369 844 €	385 305 €
Salaires et traitements	10 561 545 €	9 740 799 €
Charges sociales	4 403 425 €	3 984 300 €
Dotations sur immobilisations	364 059 €	303 774 €
Dotations aux provisions sur actif circulant		49 578 €
Dotations aux provisions pour risque		
Autres charges	109 632 €	23 360 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	25 922 153 €	23 644 384 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-293 041 €	-17 464 €
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0 €	0 €
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	3 441 €	5 120 €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	3 441 €	5 120 €
RESULTAT FINANCIER	-3 441 €	-5 120 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-296 481 €	-22 584 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 396 €	2 367 €
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 054 €	13 943 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 376 €	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 825 €	16 309 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	750 €	13 803 €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		5 316 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	750 €	19 120 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	56 075 €	-2 810 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-240 406 €	-25 394 €

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 916 462 €.

Le résultat net comptable est une perte de -240 406 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

Principes et méthodes comptables

Les principes généraux

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC N° 2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Les stocks de fournitures sont évalués au prix de revient d'achat.
- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.
- Engagement en matière de retraite :
- La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière. L'engagement de l'entreprise en matière d'indemnités de départ en retraite est calculé selon la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Les hypothèses retenues sont :

- Âge de la retraite pour les cadres : 65 ans
- Âge de la retraite pour les non-cadres : 64 ans
- Taux de revalorisation des salaires : 0,80 %
- Taux capitalisation : 3,00 %
- Taux d'actualisation : 3,30 %
- Table de mortalité : TH00-002 et TF 00-002
- Départ à l'initiative du salarié.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2024 s'élève ainsi à 2 137 870 € charges sociales incluses. Cet engagement est couvert par une assurance à hauteur de 87 355 €.

Médailles du travail :

Une provision correspondant aux versements probables d'une gratification lors de la remise des médailles du travail a été calculée en fonction :

- Du nombre de salariés dans l'entreprise à la date de clôture de l'exercice
- De la moyenne ancienneté dans l'entreprise
- De la table de mortalité
- Du nombre probable de médailles à attribuer à chaque salarié

Les évènements significatifs

Contrat Transport

- Deux avenants ont été signés dans l'année dont les principaux objets sont les suivants :
 - Avenant n°2 : intégration de la plateforme mobilité au contrat transport pour 103 k€ (€ 2021) à partir du 1^{er} janvier 2024.
 - Avenant n°3 : prise en compte de la nouvelle marque Ycéo (382 398 € en €2021) et du nouveau circuit scolaire Besné-Donges mis en exploitation à la rentrée 2024 (+7 183 km en 2024 soit 22 267 € en €2021).

Contrat Vélo Carene

- La flotte de vélos passe de 3 990 VAE acquis à fin décembre 2023 à 5 110 à fin décembre 2024, soit +1 120 (+28%)

Contrat Stationnement Ville

- Le contrat Stationnement Ville est passé de l'exploitation de 6 parc en en-clos début 2024 à 5 en février 2024 car il intégrait en début d'année le parking Marché qui a servi de base vie aux travaux rue Albert de Mun et pour lequel les équipements ont été démontés en février 2024.

Compléments d'information relatifs au bilan

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Détail des immobilisations et amortissements en fin d'exercice

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 6 375 797 €

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert de poste à poste	Valeur brute fin exercice
Incorporelles	731 874 €	3 220 €		218 444 €	953 538 €
Incorporelles en cours	210 685 €	40 978 €		-218 444 €	33 219 €
Corporelles	5 249 745 €	144 675 €	5 730 €		5 388 690 €
Corporelles en cours	0 €				0 €
Financières	890 €		540€		350 €
Total	6 193 194 €	188 873 €	6 270 €	0 €	6 375 797 €

Amortissements et provisions d'actif = 4 211 479 €

	Valeur brute début exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin exercice
Incorporelles	653 519€	63 491 €	0 €	717 010 €
Corporelles	3 199 632 €	300 569 €	5 731 €	3 494 470 €
Clients et comptes rattachés	98 078 €	0 €	98 078 €	0 €
Total	3 951 229 €	364 059 €	103 809 €	4 211 479 €

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant brut	Amortiss.	Valeur nette	Durée	Méthode Amortiss.
Progiciels	953 538 €	717 010 €	236 528 €	1 à 13 Ans	Linéaire
Constructions	2 395 794 €	1 204 477 €	1 191 317 €	5 à 25 Ans	Linéaire
Aménagement sur sol Autrui	678 792 €	525 585 €	153 207 €	5 à 15 Ans	Linéaire
Matériel et Outilage	647 565 €	411 007 €	236 558 €	4 à 10 Ans	Linéaire
Installation Agenc. Divers	514 187 €	305 033 €	209 154 €	4 à 25 Ans	Linéaire
Matériel Transport	1 041 734 €	968 483 €	73 251 €	2 à 15 Ans	Linéaire
Mobilier	110 617 €	79 884 €	30 732 €	4 à 10 Ans	Linéaire
Total	6 342 227 €	4 211 479 €	2 130 457 €		

État des créances à la clôture de l'exercice = 2 654 522 €

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Actif Immobilisé	350€	350 €	
Actif circulant et charges d'avance	2 654 172 €	2 654 172 €	
Total	2 654 522 €	2 654 522 €	

Les charges constatées d'avance = 94 256 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice antérieur.

Les produits à recevoir = 228 756 €

Ils sont répartis dans les postes suivants :

Produits à recevoir	Montant
Prud'hommes	40 283 €
Assurances	111 149 €
Divers	4 707 €
TIPP	72 617 €
Total	228 756 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Le Capital Social = 838 112 €

Le capital social est composé de 52 382 actions d'une valeur nominale de 16 €.

État des échéances des dettes = 6 918 334 €

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	66 323 €	44 323 €	22 000 €	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 849 197 €	1 849 197 €		
Dettes fiscales et sociales	2 990 724 €	2 990 724 €		
Dettes sur immobilisations	0 €	0 €		
Groupe et Associés	0 €	0 €		
Autres dettes	2 828 €	2 828 €		
Produits constatés d'avance	2 009 262 €	2 009 262 €		
Total	6 918 334 €	6 896 334 €	22 000 €	0 €

État des provisions = 66 183 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

	Solde début exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Solde fin exercice
Provision Médaille Travail	76 559 €		10 376€		66 183 €
Total	76 559 €	0 €	10 376 €	0 €	66 183 €

Charges à payer = 1 049 519 €

Charges à payer	Montant
Emprunt & dettes établis. crédit	323 €
Emprunt &dettes financières div.	
Fournisseurs	77 605 €
Divers	2 828 €
Carène	0 €
Dettes fiscales et Sociales	968 763 €
Total	1 049 519 €

Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Carene	2 009 262 €
Total	2 009 262 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires HT

Nature du chiffre d'affaires	Montant ht	Taux
Prestations de services	24 550 321 €	99,25 %
Produits des activités annexes	185 680 €	0,75 %
Total	24 736 002 €	

Les transferts de charges

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Transfert de charges	Montant
Indemnités assurance	112 204 €
Indemnités fin de carrière	197 745 €
Remboursement Formation	41 970 €
Remboursement Prévoyance	87 572 €
Remboursement Prud'hommes	25 377 €
Remboursement ministère du Travail	40 410 €
Remboursement Retour à l'emploi	7 446 €
Remboursement TIPP	282 026 €
Total	794 750 €

Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels		
S/Opérations de gestion		4 396 €
Dégrèvement d'impôt	0 €	
Autres produits exceptionnels	4 396 €	
S/Opérations en capital		42 054 €
Quote part des subventions d'équipement	39 924€	
Autres produits exceptionnels	2 130€	
S/Reprise provisions		10 376 €
Reprise provision exceptionnelle	10 376 €	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		56 825 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
S/Opérations de gestion		750 €
Rappel d'impôts	0 €	
Autres charges exceptionnelles	750 €	
S/Opérations en capital		0 €
Cessions d'immobilisations corporelles	0 €	
Dotations s/amortissements et provisions		0 €
Provisions médailles du travail	0€	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		750 €
Résultat exceptionnel		56 075 €

Autres informations

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE



Autres engagements

Une garantie existe à hauteur de 50 % sur l'emprunt restant à rembourser par la Stran pour un montant total de 33 000 €.

Ventilation de l'effectif moyen

	2023	2024
Cadres et agents de maîtrise	31,7	33,4
Employés	23,2	28,4
Ouvriers	21,2	20,4
Conducteurs-receveurs	147	150,9
Conducteurs en CDD	17,4	16,2
Autres CDD	5	7,8
Effectif moyen annuel en ETP (Ramené en TP)	245,6	257,1

Honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission de contrôle légal : 25 000 € (Autres honoraires du Commissaire aux Comptes : Néant).

Situation fiscale différée et latente

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE

Rubriques		Montant
Impôt du sur :		
Provisions réglementaires :		
Provisions pour hausse de prix		
Provisions pour fluctuation des cours		
Provisions pour investissements		
Amortissements dérogatoires		0 €
Subventions d'investissement		
	Total accroissements	0 €
Impôt payé d'avance sur :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Congés payés		
Participation des salariés		
Autres		
À déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres		
	Total allègements	
	Situation fiscale différée nette	0 €
Impôt du sur :		
Plus-values différées		
Crédit à imputer sur :		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		2 254 828 €
Moins-values à long terme		
	Situation fiscale latente nette	2 254 828 €

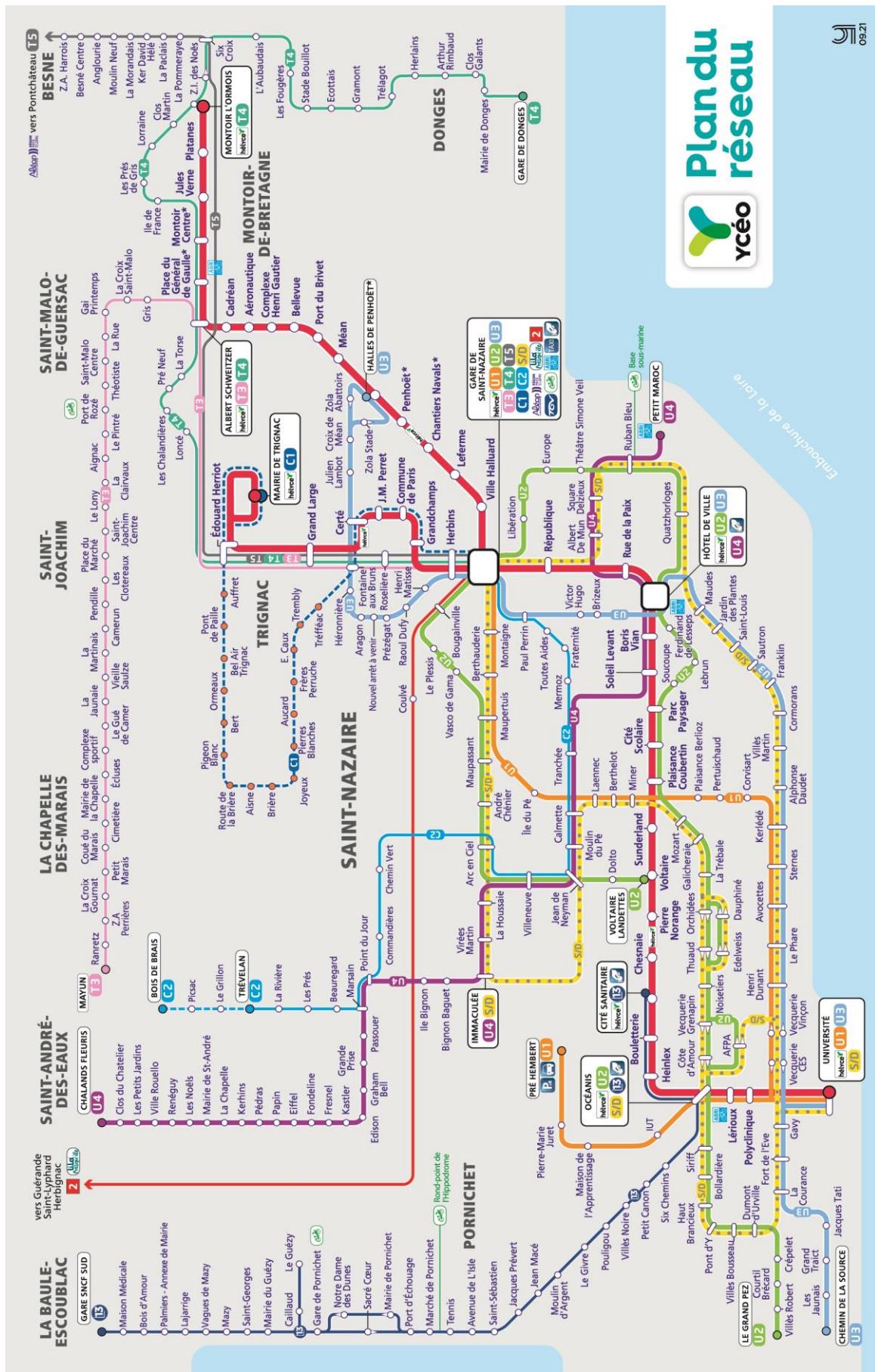
5.5. Annexe 5 : Supports de communication clientèle

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE





Toutes
vos envies
de bouger !

Tarification des titres de transport



TARIFS EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2024

LES TICKETS



La formule post-paiement, c'est le plus pratique.

**1€20/
voyage**

Voyagez au tarif le plus bas et payez par prélèvement le mois suivant.

Formule plafonnée à 39 € par mois (prix d'un abonnement 26-59 ans).

NOUVEAU

L'OFFRE DÉCOUVERTE

30
VOYAGES
offerts

Expérimenter sans engagement ? C'est possible !

N'hésitez pas à demander votre carte découverte **30 voyages** **1 heure**. Elle est offerte à tous les résidents du territoire Saint-Nazaire Agglomération et non-abonnés.

LES ABONNEMENTS



	4-11 ans	12-17 ans	18-25 ans	26-59 ans	60 ans et +
Mensuel	15 €	22 €	22 €	39 €	25 €
Annuel (dont 2 mois offerts)	150 €	220 €	220 €	390 €	250 €

Tarifs spécifiques	4-11 ans		12-17 ans	
	Mensuel	Année scolaire	Mensuel	Année scolaire
Donges	12 €	120 €	19 €	190 €
Montoir de Bretagne*	7,50 €	75 €	11 €	110 €
Trignac*	10,50 €	105 €	15,40 €	154 €

* Tarifs appliqués sur présentation d'une attestation signée et délivrée par la Mairie de la commune concernée.

Duplicata du pass mobilité Ycéo : **10 €**

Les réductions : on vous renseigne !

- **Abonnement annuel en famille :** 5 % pour 2 abonnements, 10 % pour 3 abonnements, 20 % pour 4 abonnements et +, souscrits en une fois par les membres d'un même foyer.
- **Tarification solidaire :** des tarifs adaptés selon votre quotient familial pour vos abonnements mensuels.
- **Prime transport employeur :** prise en charge de votre abonnement mensuel ou annuel à 50% et à 75% pour les agents de la fonction publique.



Tarifs abonnements stationnement



TARIFS EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2024

ABONNEMENT	ACCÈS	MENSUEL	ANNUEL	COMMENT S'ABONNER ?
RÉSIDENT	Réservé aux particuliers habitant l'une des zones réglementées. Accès aux parkings en enclos et voirie sur 1 zone (voir plan).	15€	150€ (dont 2 mois offerts)	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Bail ou dernière taxe foncière du lieu de domicile • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte grise du véhicule
COMBINÉ TRAIN	Réservé aux abonnés SNCF* pour les parkings en enclos Gare Ouest, Gare Nord et Gare Sud. Gratuit pour les abonnés Métrocéane (sauf ticket journée) ou Tutti+Ycéo.	16€	160€ (dont 2 mois offerts)	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Abonnement SNCF* en cours de validité • Carte grise du véhicule
SALARIÉ / ÉTUDIANT	Réservé aux salariés et aux étudiants dans le secteur réglementé. Accès à l'ensemble des parkings en enclos.	25€	250€ (dont 2 mois offerts)	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Attestation employeur ou carte professionnelle indépendant ou justificatif étudiant • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte grise du véhicule
PROFESSIONNELS DE SANTÉ	Réservé aux professionnels effectuant des soins à domicile dans le secteur réglementé. Accès à l'ensemble du secteur réglementé sur les parkings en enclos et la voirie.	15€	150€ (dont 2 mois offerts)	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif d'activité professionnelle ** • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte grise du véhicule
MOBILY POUR TOUS	Accès à l'ensemble du secteur réglementé sur les parkings en enclos et voirie.	35€	350€ (dont 2 mois offerts)	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte grise du véhicule
FORMULE POST-PAIEMENT	Pour tous. Formule réservée aux parkings en enclos. Payez uniquement ce que vous consommez (par prélèvement bancaire le mois suivant)***.	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte grise du véhicule
FORFAIT TOURISME	Pour tous. Stationnement uniquement sur le parking en enclos « Base sous-marine ».	5€ / journée		

*Limité à certains abonnements.

**Accord préalable pour tout 1^{er} abonnement à obtenir auprès de l'Unité Proximité et Stationnement située 9 rue du Lavor à St-Nazaire.

***Plafonnement mensuel de 35€ suivant l'utilisation des parkings :
 - Parkings **ville de Saint-Nazaire** : Hôtel de Ville, Halles, Martyrs, Base Sous-Marine, Gare Sud
 - Parkings **Saint-Nazaire Agglomération** : Gare Nord, Gare Ouest

ALLO YCÉO 02 40 00 75 75

yceo-mobilite.fr



Duplicata du pass mobilité Ycéo : 10 €





Tarifs locations

TARIFS LOCATIONS TTC EN VIGUEUR
AU 1^{er} JANVIER 2024



		Vélo à assistance électrique ou vélo pliant sans assistance	Vélo standard	Vélo cargo, rallongé, tricycle adapté à assistance électrique
TARIF PLEIN	Mensuel	39 €	19,50 €	78 €
	9 mois	-	-	702 €
	Annuel (dont 2 mois offerts)	390 €	195 €	-
Détenteurs d'un abonnement transport 18-25 ANS, 26-59 ANS ET + DE 60 ANS en cours de validité	Mensuel	31,20 €	15,60 €	62,40 €
	9 mois	-	-	561,60 €
	Annuel	312 €	156 €	-
ÉTUDIANTS (post-bac)	Mensuel	19,50 €	9,75 €	39 €
	9 mois	-	-	351 €
	Annuel (dont 2 mois offerts)	195 €	97,50 €	-
PERSONNES MORALES	Mensuel	58,50 €	29,25 €	117 €
	9 mois	-	-	1 053 €
	Annuel (dont 2 mois offerts)	585 €	292,50 €	-
		468 €	234 €	842,40 €

*dont l'adresse est située dans l'agglomération nazairienne.

LOCATION COURTE DURÉE	Vélo à assistance électrique ou vélo pliant sans assistance	Vélo standard	Vélo cargo, rallongé, tricycle adapté à assistance électrique
½ journée	10 €	5 €	20 €
1 jour	15 €	10 €	30 €
2 jours	25 €	12,50 €	50 €
3 jours	30 €	15 €	60 €
1 semaine	35 €	17,50 €	70 €



Prime transport employeur

Bénéficiez d'une prise en charge de l'abonnement de **50 % par l'employeur** et de **75 % pour les agents de la fonction publique**.

NOUVEAU Tarification solidaire

Selon votre quotient familial (c'est-à-dire votre niveau de revenus), vous pouvez bénéficier d'une réduction sur les abonnements mensuels pour louer un Vélycéo. Et toute la famille peut en profiter ! Renseignez-vous auprès du CCAS de votre commune.

Pour tout contrat de location, longue ou courte durée, **un dépôt de garantie est demandé mais non encaissé :**

- 900 € pour un vélo à assistance électrique ou un vélo pliant sans assistance électrique,
- 200 € pour un vélo standard,
- 1 800 € pour un cargo à assistance électrique,
- 2 200 € pour un vélo rallongé ou un tricycle adapté à assistance électrique.



ALLO VÉLYCÉO 0 800 105 110

yceo-mobilite.fr



/Saint-nazaire agglo

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le [08/12/2025](#)



ID : 044-214400301-20251203-D20251277-DE